



Évaluation du Fonds pour les compétences et les partenariats

8 septembre 2024



Évaluation du Fonds pour les compétences et les partenariats

Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, MP3 [audio], texte électronique, DAISY) en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).

Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1 800 926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024

Pour en savoir plus sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

PDF

N° de catalogue Em20-196/2024F-PDF

978-0-660-74251-9



Table des matières

Liste des tableaux.....	ii
Liste des figures.....	iii
Liste des sigles.....	iv
Sommaire	v
Réponse et plan d'action de la direction.....	xiii
1. Introduction	1
2. Fonds pour les compétences et les partenariats.....	2
2.1 Description du programme	2
2.2 Financement du programme.....	3
2.3 Suivi et production de rapports.....	4
3. Approche d'évaluation	4
3.1 Objectifs et portée de l'évaluation	4
3.2 Enjeux et questions d'évaluation	4
3.3 Méthodes d'évaluation	5
3.4 Forces et limites méthodologiques	7
4. Profil socioéconomique des Autochtones et contexte du marché du travail au Canada	10
4.1 Niveau de scolarité et taux de diplomation	10
4.2 Taux d'emploi	12
4.3 Revenu annuel médian.....	14
4.4 Taux de chômage	15
4.5 L'économie autochtone	16
5. Constatations de l'évaluation	17
5.1 Pertinence du programme	17
5.2 Conception et exécution du programme	20
5.3 Partenariats, collaboration et intégration au marché du travail	24
5.4 Profil des participants au FCP.....	27
5.5 Résultats de la participation.....	31
5.6 Résultats élargis des projets.....	43
5.7 Perturbations et interventions liées à la pandémie de COVID-19.....	46
5.8 Défis et pratiques prometteuses	47
5.9 Mesure du rendement et collecte de données	50
6. Conclusions, observations et recommandations	52
6.1 Observations	53
6.2 Recommandations	54
Annexe A : Types d'interventions financées par le FCP	56
Annexe B : Modèle logique, résultats clés et indicateurs de rendement du FCP	58
Annexe C : Caractéristiques des études de cas liées aux projets	60

Liste des tableaux

Tableau 1 : Dépenses annuelles et totales par province et territoire (M\$)	3
Tableau 2 : Taux d'emploi de la population active, adultes âgés de 25 à 64 ans selon l'identité autochtone et le plus haut niveau de scolarité, 2021	12
Tableau 3 : Taux d'emploi chez les adultes âgés de 25 à 64 ans selon l'identité autochtone et le niveau d'éloignement, 2021	13
Tableau 4 : Taux de chômage chez les adultes âgés de 25 à 64 ans selon l'identité autochtone et le niveau de scolarité, 2021	15
Tableau 5 : Taux de chômage chez les adultes âgés de 25 à 64 ans selon l'identité autochtone et le niveau d'éloignement, 2021	15
Tableau 6 : Moyennes annuelles des résultats sur le marché du travail des participants au FCP en 2017 et 2018	32
Tableau 7 : Proportion de participants et variation en pourcentage selon les tranches de gains annuels moyens.....	33
Tableau 8 : Caractéristiques du marché du travail des participants avant leur participation au FCP en 2017 et 2018 selon le type d'intervention.....	34
Tableau 9 : Résultats sur le marché du travail des participants par type d'intervention du FCP en 2017 et 2018	35
Tableau 10 : Résultats sur le marché du travail des participants au FCP en 2017 et 2018 selon le type de participant.....	37
Tableau 11 : Participation au marché du travail et résultats des participants au FCP en 2017 et 2018 selon le groupe de population autochtone.....	38
Tableau 12 : Participation au marché du travail et résultats des participants au FCP en 2017 et 2018 selon le sexe.....	40
Tableau 13 : Participation au marché du travail et résultats des participants au FCP en 2017 et 2018 selon le groupe d'âge	42
Tableau 14 : Participation au marché du travail et résultats des participants au FCP en 2017 et 2018 selon le type d'emplacement (rural, éloigné et urbain)	43

Liste des figures

Figure 1 : Niveau de scolarité le plus élevé (chez les 25 à 64 ans) selon l'identité autochtone, 2021....	11
Figure 2 : Adultes âgés de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études postsecondaires, selon l'identité autochtone et le niveau d'éloignement, 2021	12
Figure 3. Revenu annuel médian en 2020 des adultes âgés de 25 à 64 ans, selon l'identité autochtone et le sexe	14
Figure 4 : Emplacement des projets du FCP.....	20
Figure 5 : Profil sociodémographique des participants au FCP en 2017 et 2018.....	29
Figure 6 : Types d'obstacles auxquels sont confrontés les participants au FCP	30
Figure B 1 : Modèle logique du FCP	58

Liste des sigles

EDSC	Emploi et Développement social Canada
FCP	Fonds pour les compétences et les partenariats
PIB	Produit intérieur brut
PFCEA	Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones

Sommaire

Le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP) finance des projets de partenariat à court terme axés sur la demande qui visent à soutenir les participants inuits, métis et des Premières Nations tout au long de leur parcours vers l'emploi. Dirigés par des signataires d'entente autochtones, les projets sont conçus et exécutés en partenariat avec des partenaires nouveaux ou existants des secteurs public, privé et à but non lucratif.

L'appel de propositions de 2016 a permis de financer un large éventail de projets dans le cadre de 2 volets de financement :

- le **volet Innovation** a financé des projets qui ont exploré l'utilisation de diverses approches pour améliorer l'employabilité des Autochtones qui affrontent des obstacles à l'emploi;
- le **volet Formation menant à l'emploi** a financé des projets offrant de la formation pour aider les participants à occuper des emplois nouveaux ou existants.

Le FCP finance des projets dans l'ensemble des provinces et territoires, dans les réserves et hors réserve, ainsi que dans les régions urbaines, rurales et éloignées.

Investissement du FCP

Au cours des 5 exercices d'avril 2016 à mars 2021, les dépenses totales du programme ont été d'environ 224,5 millions de dollars¹.

Principales constatations

Les Autochtones se heurtent à des obstacles économiques et systémiques persistants.

Portée et objectifs de l'évaluation

L'évaluation porte sur les 52 projets du FCP qui ont été financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016 et mis en œuvre au cours des 5 exercices allant d'avril 2017 à mars 2022.

L'évaluation vise à :

- fournir des renseignements opportuns sur les difficultés, les possibilités et les pratiques exemplaires liées à la conception et à l'exécution du programme;
- exposer la façon dont le FCP répond aux besoins des personnes et des collectivités et préciser la contribution des partenariats de projet aux résultats des participants sur le marché du travail;
- contextualiser les résultats relatifs au rendement du programme et donner un aperçu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les projets et leurs participants;
- évaluer les données recueillies et déterminer les résultats des participants sur le marché du travail.

Méthodologie d'évaluation

L'évaluation s'appuie sur de multiples sources de données qualitatives et quantitatives, notamment :

- une revue de la littérature;
- un examen des documents;
- des entrevues avec des répondants clés;
- des études de cas;
- une analyse des résultats sur le marché du travail;
- une évaluation des données.

Dans la mesure du possible, une optique d'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) est appliquée en tenant compte des limites relatives aux données et aux méthodologies.

¹ Un exercice s'étend du 1^{er} avril au 31 mars.

Comparativement aux Canadiens non autochtones, ils ont un niveau de scolarité, des taux d'emploi et un revenu plus faibles et affichent un taux de chômage plus élevé.

En aidant les participants à accroître leur participation au marché du travail et les communautés autochtones à tirer parti des possibilités économiques émergentes, le FCP :

- répond aux priorités du gouvernement liées au développement du marché du travail et à la réconciliation économique avec les Autochtones;
- répond aux besoins éducatifs, économiques et d'emploi des Autochtones;
- est conçu de manière à tenir compte des leçons retenues au sujet du financement des projets et des commentaires fournis par les partenaires autochtones.

Conception et exécution des projets

Partenariats : Les signataires d'entente du FCP ont collaboré avec des partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif pour concevoir et réaliser des interventions et permettre aux participants de bénéficier d'expérience professionnelle et de possibilités d'emploi. De plus, les partenaires ont généralement versé des contributions en espèces et en nature aux projets. En fait, pour la moitié des projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016, il était prévu qu'un quart ou plus des ressources seraient fournies par des partenaires.

Objectifs : Bien que l'objectif ultime de la plupart des projets était d'aider les participants à obtenir et à conserver un emploi, la majorité cherchait également à produire des résultats préalables à l'emploi pour un grand nombre de participants. En d'autres mots, l'amélioration de l'employabilité était le résultat immédiat recherché pour de nombreux participants².

Secteurs cibles des projets du FCP : Les secteurs cibles les plus courants pour la formation et l'emploi étaient les métiers (60 %), la construction (38 %) et l'exploitation minière (30 %).

Participants : Le programme a joint les personnes des régions rurales ou éloignées (58 %) et des régions urbaines (40 %). La plupart des participants qui ont reçu une intervention du FCP étaient des membres inscrits des Premières Nations (75 %), des hommes (64 %) et des célibataires (62 %). Les participants avaient un niveau de scolarité relativement faible. Plus du quart (29 %) n'avaient pas terminé leurs études secondaires et 1 % seulement avaient obtenu un grade universitaire.

Résultats sur le marché du travail suivant la participation au programme

L'analyse des résultats s'est concentrée sur les résultats sur le marché du travail des 5 003 participants qui ont commencé une intervention financée par le fonds en 2017 et 2018³.

² Dans ce rapport, l'amélioration de l'employabilité sert à désigner un résultat préalable à l'emploi qui implique des progrès le long du continuum de l'intégration au marché du travail excluant l'obtention d'un emploi.

³ Cette cohorte a été sélectionnée en fonction de la disponibilité des données fiscales nécessaires afin d'observer les résultats sur le marché du travail pendant les 3 ans suivant la période de participation. Les résultats des premières cohortes peuvent ne pas être représentatifs des résultats globaux des participants.

Les résultats doivent être interprétés avec prudence, car ils peuvent être influencés par des tendances générales et des changements dans le marché du travail et l'économie. Puisque les résultats des participants n'ont pas été comparés à ceux des non-participants, ils ne peuvent pas être uniquement attribuables à la participation au programme. La période suivant la participation a coïncidé avec les perturbations de l'économie et du marché du travail causées par la pandémie de COVID-19, ainsi qu'avec les mesures d'intervention face à la pandémie qui peuvent avoir influencé les décisions d'emploi des participants et leur recours aux mesures de soutien du revenu. De plus, l'analyse saisit les résultats des premières cohortes de participants après le lancement des projets, donc elle peut ne pas être représentative des résultats globaux des participants.

Résultats globaux des participants : Les participants ont amélioré leur participation au marché du travail après avoir reçu des interventions financées par le FCP.

- Les gains annuels des participants ont augmenté de 4 150 \$.
- La proportion de participants gagnant moins de 10 000 \$ a diminué de 7,4 points de pourcentage, tandis que la proportion gagnant plus de 30 000 \$ a augmenté de 6 points.
- L'incidence d'emploi a aussi augmenté de 4 points de pourcentage.

Résultats selon le type d'intervention : Les résultats des participants variaient selon les types d'interventions.

- Le Développement des compétences – apprentis a affiché la plus forte augmentation de l'incidence d'emploi (+ 12 points de pourcentage), tandis que les Subventions salariales ciblées ont enregistré la plus forte hausse des gains (+ 10 494 \$).
- Parmi les 2 types d'interventions (suivies par les participants ayant une plus faible participation au marché du travail (formation sur les compétences essentielles et partenariats pour la création d'emplois), la première seulement a affiché des résultats en matière de rémunération plus élevés que la moyenne.

Résultats selon le type de participant : Parmi les 3 types de participants (prestataires actifs de l'assurance-emploi, anciens prestataires de l'assurance-emploi et non-prestataires de l'assurance-emploi), les non-prestataires de l'assurance-emploi, qui représentaient 62 % des participants, ont obtenu les meilleurs résultats. Ils ont augmenté leur incidence d'emploi de 14 points de pourcentage et leurs gains de 7 089 \$.

Résultats selon le groupe autochtone : Les membres non inscrits des Premières Nations et les participants inuits et métis ont obtenu des résultats relativement solides, tandis que ceux des membres inscrits des Premières Nations étaient beaucoup moins élevés⁴. Avant leur participation au programme,

⁴ Les participants ont obtenu d'excellents résultats dans certains projets destinés aux membres inscrits des Premières Nations vivant dans les réserves. Ces projets visaient généralement à améliorer les résultats des participants sur le marché du travail tout en leur permettant de rester dans leur collectivité. Ils ont formé les participants pour donner suite à la demande actuelle ou future sur le marché du travail, comme les grands projets d'extraction de ressources, ou pour profiter des possibilités d'emploi et répondre aux besoins au sein de la communauté. Les résultats plus faibles des membres inscrits des Premières Nations peuvent, dans une certaine mesure, s'expliquer par le nombre réduit de possibilités d'emploi dans les réserves.

les membres inscrits et non inscrits des Premières Nations affichaient des niveaux semblables de participation au marché du travail, mais leurs résultats après la participation au programme différaient.

- Les gains des membres non inscrits des Premières Nations ont augmenté de 10 860 \$, tandis que ceux des membres inscrits ont haussé de 1 692 \$.
- L'incidence d'emploi des membres non inscrits des Premières Nations a augmenté de 24 points de pourcentage, tandis que celle des membres inscrits a diminué de 0,5 point.

Résultats selon le sexe : Les femmes ont obtenu des résultats beaucoup plus faibles que les hommes.

- La rémunération des femmes a augmenté de 2 253 \$, tandis que celle des hommes a haussé de 5 455 \$.
- L'incidence d'emploi des femmes a diminué de 0,5 point de pourcentage, tandis que celle des hommes a augmenté de 7 points.

Résultats selon l'âge : Les gains et l'incidence d'emploi des participants plus âgés ont diminué, tandis que ceux des participants plus jeunes ont augmenté. La rémunération des participants âgés de 30 ans ou moins a augmenté de 9 430 \$ et leur incidence d'emploi, de 15 points de pourcentage.

Résultats selon le type d'emplacement : Les résultats des participants des régions rurales et éloignées étaient positifs, mais beaucoup moins élevés que ceux des participants vivant dans les régions urbaines⁵.

- Le revenu des participants des régions rurales et éloignées a augmenté de 2 667 \$, comparativement à 6 110 \$ pour ceux vivant en milieu urbain.
- L'incidence d'emploi des participants dans les régions rurales et éloignées a diminué de 2 points de pourcentage, tandis que celle des participants dans les régions urbaines a augmenté de 12 points.

Résultats élargis des projets

L'évaluation a relevé plusieurs impacts qui ont touché non seulement les participants au programme, mais aussi leur collectivité. De façon générale, il s'agit des impacts suivants :

- favoriser le développement économique, social, culturel et en matière de ressources humaines des communautés;
- aider les participants à accéder à des possibilités d'emploi sans devoir quitter leur communauté;
- créer un sentiment d'espoir et de possibilités pour les membres de la communauté;
- renforcer les familles et les ménages.

Défis et pratiques prometteuses

L'évaluation a relevé des défis variés qui ont nui à l'exécution et aux résultats des projets.

⁵ Les résultats plus faibles des participants dans les régions rurales et éloignées peuvent, dans une certaine mesure, s'expliquer par le nombre réduit de possibilités d'emploi dans les réserves et les régions éloignées.

- Les processus relatifs aux propositions et à l'administration des projets peuvent être difficiles à gérer pour les organismes qui ne sont pas bien établis ou qui ont des ressources humaines limitées. Il peut être utile de fournir un soutien avant les appels de propositions et pendant toute la durée d'un projet.
- De nombreux projets ont dû modifier leur approche de formation ou de prestation de services en réponse aux perturbations et aux interventions liées à la pandémie de COVID-19, comme les confinements, la distanciation physique ou la fermeture des communautés aux visiteurs. Le passage à la prestation en ligne a désavantagé ceux qui n'avaient pas accès à une connexion Internet haute vitesse, à une bande passante suffisante ou à des ordinateurs.
- Le roulement du personnel a posé un défi constant. Pour les collectivités nordiques et éloignées, où il est souvent nécessaire de recruter des personnes à l'extérieur de la région, la perte d'un employé ou d'un formateur peut avoir de graves répercussions sur l'exécution et les résultats d'un projet.
- Le travail en partenariat permet à de nombreux projets d'obtenir des résultats positifs, mais lorsque les partenariats ne se déroulent pas comme prévu ou prennent fin, les répercussions sur l'exécution et les résultats des projets peuvent être graves. Pour les signataires d'entente dans les régions rurales et éloignées où les possibilités de partenariat sont limitées, il peut être difficile de trouver de nouveaux partenaires.

L'évaluation a également cerné un certain nombre de pratiques prometteuses.

- La réponse la plus courante aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19 consistait à assurer la prestation des services et la formation en ligne. Bien que cette approche ne convienne pas à tous les contextes et types d'interventions, elle a permis à de nombreux projets de joindre un plus grand nombre de participants⁶.
 - Dans certains cas, les signataires d'entente ont pu fournir aux participants l'accès à Internet et des ordinateurs.
- Un fil conducteur entre les projets qui ont obtenu des résultats positifs avec des participants affrontant de nombreux obstacles était la prestation d'un soutien continu tout au long de leur parcours vers l'emploi. Les signataires d'entente qui dirigeaient ces projets ont souligné que les parcours vers l'emploi ne sont souvent pas linéaires et que les participants peuvent avoir besoin d'aide pour surmonter un large éventail d'obstacles.

Mesure du rendement et évaluation des données

Le programme applique la pratique exemplaire qui consiste à recueillir de l'information au niveau individuel de manière à faciliter l'intégration des données du programme à d'autres sources de données administratives et, éventuellement, aux données d'enquête. Cette approche facilite la validation de des résultats sur le marché du travail à court et à moyen terme après la participation au programme tout en allégeant le fardeau administratif des signataires d'entente.

Les perturbations liées à la pandémie, comme la fermeture des bureaux, ont parfois nui à la capacité des signataires d'entente de recueillir et de communiquer des données. Malgré ces difficultés, on a jugé que la qualité et l'intégrité des données administratives recueillies étaient suffisantes pour faciliter la création des profils des participants et l'analyse des résultats sur le marché du travail après la

⁶ La qualité et l'efficacité de la formation offerte en ligne n'ont pas été évaluées dans le cadre de l'évaluation.

participation au programme. De plus, la qualité et l'intégrité des données sont suffisantes pour faciliter l'analyse de l'impact différentiel pour une période de 5 ans suivant la participation lorsque les données fiscales requises seront disponibles au cours de l'exercice 2027 à 2028.

Observations

L'évaluation présente 4 observations qui pourraient profiter à de futurs appels de propositions et évaluations du FCP et à l'exécution continue du programme. Ces observations tiennent compte du fait qu'un appel de propositions du FCP a pris fin en 2022, ce qui limite la capacité d'EDSC de modifier la conception du programme.

Observation n° 1 : Pour les projets du FCP financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016, il sera possible d'effectuer des analyses de l'impact différentiel pour une période de 5 ans suivant la participation lorsque les données fiscales requises seront disponibles au cours de l'exercice 2027 à 2028.

Observation n° 2 : Les entrevues avec les répondants clés, les études de cas et les exercices de mobilisation antérieurs avec les partenaires autochtones ont fait état de difficultés liées aux processus administratifs du FCP qu'éprouvent les demandeurs de financement qui ne sont pas bien établis ou qui ont des ressources humaines limitées. Plus particulièrement, les signataires d'entente ont souligné que l'investissement en temps et en efforts requis pour soumettre une proposition concurrentielle peut représenter un défi considérable pour les petits organismes.

Les responsables du programme ont souligné que le fait de fournir un soutien avant la publication de l'appel de propositions peut aider à atténuer ces difficultés. Il peut également être utile d'explorer d'autres possibilités pour simplifier ou faciliter le processus de soumission des propositions.

Observation n° 3 : L'analyse des résultats après la participation au programme, de l'incidence d'emploi et de la rémunération pour différents sous-groupes de participants a révélé que les membres inscrits des Premières Nations et les femmes ont moins bénéficié des interventions reçues que les autres groupes autochtones et les hommes. En général, les participants dont la participation au marché du travail était plus faible avant leur participation au programme affichaient des résultats supérieurs à ceux des participants qui avaient une plus forte intégration au marché du travail avant leur participation. Les résultats sur le marché du travail des membres inscrits des Premières Nations et des femmes n'ont pas suivi cette tendance. La participation au marché du travail avant la participation au programme et les résultats après la participation de ces 2 groupes étaient plus faibles que celles des autres groupes autochtones et des hommes.

En ce qui concerne les femmes, dans la perspective de l'ACS Plus, il peut être pertinent de souligner que peu de projets visaient expressément à favoriser leur intégration au marché du travail. De plus, la plupart des projets se rapportaient à des domaines et secteurs à prédominance masculine, comme les métiers d'extraction des ressources. Les projets qui offraient une formation dans des domaines où les femmes étaient bien représentées et qui correspondaient aux besoins cernés dans les communautés autochtones, comme les soins infirmiers, l'éducation et l'éducation de la petite enfance, ont attiré plus de femmes.

Lors des prochains appels de propositions du FCP, il pourrait être pertinent d'envisager de solliciter des projets visant expressément à améliorer les résultats sur le marché du travail des femmes et des membres inscrits des Premières Nations.

Observation n° 4 : Le coût moyen par participant se situait dans la fourchette prévue pour ces types de programmes. L'évaluation a révélé une importante fluctuation du coût moyen par participant d'un projet à l'autre. Cette fluctuation reflète, en partie, les coûts plus élevés associés à la prestation de programmes dans les régions nordiques, rurales et éloignées et de services aux personnes affrontant des obstacles persistants à l'emploi, qui peuvent nécessiter de multiples interventions. Néanmoins, EDSC pourrait vouloir examiner de près les projets dont le coût moyen par participant est relativement élevé afin de s'assurer que les projets approuvés soutiennent le plus grand nombre possible de travailleurs ou de chercheurs d'emploi autochtones et représentent la façon la plus efficace de fournir du soutien à l'emploi et des services connexes.

Recommandations

Signataires d'entente et projets dans les régions nordiques et éloignées

L'évaluation des données et l'examen des documents ont relevé des difficultés et des vulnérabilités contextuelles liées à la capacité organisationnelle des signataires d'entente situés dans les régions nordiques et éloignées et aux possibilités limitées de partenariat dans ces régions.

Recommandation n° 1 : On recommande à EDSC d'examiner les options et de prendre des mesures pour offrir un soutien supplémentaire aux signataires d'entente du FCP dans les régions rurales et éloignées à chaque étape des projets.

Collecte de données et mesure du rendement

Le programme applique la pratique exemplaire en matière de collecte de données au niveau individuel. Dans l'ensemble, la qualité et l'intégrité des données recueillies et déclarées pour les projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016 étaient satisfaisantes. L'examen des documents et la revue de la littérature, qui comprenaient des rapports résumant les constats découlant des exercices de consultation des partenaires autochtones, ont révélé que certains signataires d'entente continuaient d'éprouver des difficultés à répondre aux exigences en matière de collecte de données et de production de rapports.

De plus, certains projets ont fait rapport des contributions en espèces et en nature qu'ils ont reçues de leurs partenaires tout au long de leur durée. Certains ont également fait état de leur expérience de collaboration avec leurs partenaires, y compris les difficultés et les avantages. Ces renseignements, en particulier lorsqu'ils sont recueillis pour l'ensemble des projets, peuvent être utiles pour la conception et l'exécution du programme et des projets, la gestion et l'évaluation du programme et la mesure du rendement.

Recommandation n° 2 : On recommande à EDSC d'examiner les options et de prendre des mesures pour :

- continuer de prioriser l'intégrité des données, ce qui comprend la validation des données téléversées, et le soutien aux projets qui éprouvent des difficultés en matière de collecte de données et de production de rapports;
- recueillir des données cohérentes sur la contribution des partenaires dans l'ensemble des projets.

Réponse et plan d'action de la direction

Réponse globale de la direction

La Direction générale des compétences et de l'emploi et la Direction générale des opérations de programmes d'EDSC tiennent à remercier la Direction de l'évaluation et les bénéficiaires des projets du Fonds pour les compétences et les partenariats ainsi que leurs partenaires de projet qui ont participé aux études de cas comprises dans l'évaluation.

Les résultats de l'évaluation sont généralement positifs, malgré les répercussions de la pandémie sur de nombreux projets. L'évaluation montre que le FCP aide les participants à resserrer leurs liens avec le marché du travail et les communautés autochtones à profiter de nouvelles possibilités économiques. Le Fonds, conçu en collaboration avec des partenaires autochtones, répond aux besoins en matière d'éducation, d'emploi et de finances des Autochtones et s'harmonise avec les principales priorités du gouvernement liées au développement du marché du travail et à la réconciliation économique avec les Autochtones. L'évaluation a également révélé que les participants ont amélioré leur participation au marché du travail après avoir bénéficié des interventions du FCP, ce qui a entraîné une augmentation des taux d'emploi et des gains.

De plus, l'évaluation a fait état de plusieurs impacts globaux importants qui ont touché non seulement les participants au programme, mais aussi leur communauté, notamment :

- soutenir le développement économique, social, culturel et en matière de ressources humaines des communautés;
- aider les participants à accéder aux possibilités d'emploi sans devoir quitter leur communauté;
- renforcer les familles et les ménages.

Ces constatations illustrent comment le FCP a favorisé l'intégration des Autochtones au marché du travail en s'attaquant aux obstacles économiques et systémiques persistants, ce qui a contribué à l'atteinte des objectifs du Ministère de faciliter et de promouvoir l'intégration au marché du travail. Les constatations soulignent également la façon dont le FCP appuie les engagements du gouvernement du Canada de faire progresser la réconciliation et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la politique sur l'Inuit Nunangat.

L'évaluation a donné un aperçu détaillé des difficultés qui ont eu une incidence sur l'exécution et les résultats des projets ainsi que des pratiques réussies. Par exemple, de nombreux projets ont dû adapter leur initiative de formation ou la prestation des services en raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19, comme les confinements, la distanciation physique et les restrictions imposées aux déplacements. La transition à la prestation en ligne a posé des défis à ceux qui n'avaient pas accès à Internet haute vitesse, de bande passante suffisante ou d'ordinateur.

Toutefois, la prestation en ligne a permis à certains projets de joindre un plus grand nombre de participants et, dans certains cas, les signataires d'entente ont fourni l'accès à Internet et des ordinateurs aux participants. EDSC a joué un rôle crucial en aidant les organismes à remédier aux contretemps causés par la pandémie en prolongeant d'un an l'achèvement des projets, sans cependant accorder de financement supplémentaire, en reconnaissance de l'incidence de la pandémie sur la prestation de la formation et la mobilisation des participants. Néanmoins, il est important de

Direction de l'évaluation

reconnaître que la pandémie peut avoir nui à l'atteinte de tous les résultats attendus. En ce qui concerne les pratiques réussies, il convient de souligner que les projets ayant obtenu des résultats positifs pour les participants se heurtant à des obstacles multiples leur ont fourni un soutien continu pendant leur parcours vers l'emploi. Cela souligne la nécessité d'un soutien souple pour surmonter divers obstacles et obtenir des résultats positifs.

Depuis l'appel de propositions de 2016, un processus global de mobilisation a été mené de janvier à juillet 2021 afin d'orienter l'avenir du FCP. Près de 200 organismes, dont plus de 100 organisations autochtones, y ont participé. Cette mobilisation a orienté le choix des secteurs prioritaires pour l'appel de propositions de 2022, qui englobait un plus large éventail de secteurs comparé à 2016. Ces secteurs comprennent le secteur public autochtone, l'économie verte, les technologies de l'information et des communications, l'infrastructure et l'économie bleue. D'autres travaux sont en cours pour appuyer le renouvellement du programme du FCP en tenant compte des constatations et des recommandations de l'évaluation. Dans le cadre de l'initiative, le Ministère améliorera le processus relatif aux propositions et facilitera l'investissement autochtone régional et l'établissement des priorités. Cet effort vise à réunir des partenaires concernés – y compris des organisations autochtones, des partenaires financiers gouvernementaux, des fournisseurs de services du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones et des représentants de l'industrie – afin de cerner les possibilités économiques et d'y répondre en collaboration.

Recommandation n° 1 : Le programme est encouragé à examiner des options et à prendre des mesures pour offrir un soutien supplémentaire aux signataires d'entente du FCP dans les régions rurales et éloignées à chaque étape des projets.

Réponse de la direction

La direction souscrit à cette recommandation. Emploi et Développement social Canada reconnaît que certains organismes, en particulier dans les régions rurales et éloignées, peuvent affronter des obstacles supplémentaires à présenter une demande de financement dans le cadre des processus d'appel de propositions et à mettre en œuvre des projets. Le programme et les fonctionnaires continueront d'examiner des façons de mieux soutenir les demandeurs et les bénéficiaires potentiels tout au long du cycle de vie des projets dans le cadre du processus continu de renouvellement du FCP.

Plan d'action de la direction		Date d'achèvement prévue	État de l'intervention	Responsable
1.1	Le Ministère consultera les signataires d'entente dans les régions rurales et éloignées pour confirmer les défis qu'ils doivent relever et déterminer comment les soutenir tout au long du cycle de vie des projets.	Septembre 2025	Pas encore commencé	Responsable : Directeur général, Direction des programmes sociaux, Direction générale des opérations de programmes

1.2	Simplifier le processus relatif aux propositions pour accroître la réactivité aux nouvelles possibilités économiques cernées par les organisations autochtones.	Septembre 2025	Pas encore commencé	Responsable : Directrice générale, Direction des affaires autochtones, Direction générale des compétences et de l'emploi
1.3	Mettre en place des tables régionales de coordination des investissements pour mobiliser les gouvernements autochtones, d'autres bailleurs de fonds et le secteur privé pour l'établissement des priorités et le choix des projets.	Septembre 2025 (à mettre en œuvre pour le prochain processus de réception des demandes en 2027)	En cours	Responsable : Directrice générale, Direction des affaires autochtones, Direction générale des compétences et de l'emploi

Recommandation n° 2 : On encourage le programme à examiner les options et à prendre des mesures pour :

- continuer de prioriser l'intégrité des données, ce qui comprend la validation des données téléversées, et le soutien aux projets qui éprouvent des difficultés en matière de collecte de données et de production de rapports;
- recueillir des données cohérentes sur la contribution des partenaires dans l'ensemble des projets.

Réponse de la direction

La direction souscrit à cette recommandation. Emploi et Développement social Canada s'engage à recueillir et à tenir à jour des données de qualité sur le programme afin de faciliter l'analyse pratique des résultats pour les participants au programme. Le rapport signale que le programme applique la pratique exemplaire en matière de collecte de données au niveau individuel et que, dans l'ensemble, la qualité et l'intégrité des données recueillies sont satisfaisantes. Le programme vise à continuer d'assurer l'intégrité des données et cherchera à travailler de façon proactive avec les organismes qui éprouvent des difficultés en matière de collecte de données et de production de rapports.

Plan d'action de la direction	Date d'achèvement prévue	État de l'intervention	Responsable
2.1 Effectuer un examen global des données fournies par les bénéficiaires actuels du FCP afin de cerner les	Septembre 2025	Pas encore commencé	Responsable : Directeur général, Direction des programmes sociaux, Direction générale des opérations de programmes

	domaines nécessitant un soutien supplémentaire.			
2.2	Organiser des séances de formation régionales pour renforcer la capacité technique des bénéficiaires des projets et des agents de Service Canada.	Décembre 2025	En cours	Responsable : Directeur général, Direction des programmes sociaux, Direction générale des opérations de programmes
2.3	Élaborer une nouvelle stratégie de mesure du rendement conjointement avec les partenaires autochtones pour tenir compte des impacts des partenariats pour l'atteinte des objectifs généraux du programme.	Mars 2027 (pour le prochain processus de réception des demandes en 2027)	Pas encore commencé	Responsable : Directrice générale, Direction des affaires autochtones, Direction générale des compétences et de l'emploi

1. Introduction

Le rapport d'évaluation s'appuie sur les conclusions des évaluations antérieures du Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP) et vient les compléter. L'évaluation a été effectuée conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la Politique sur les résultats.

L'évaluation porte sur les projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016 et sur les 5 exercices entre avril 2017 et mars 2022⁷.

Les sources de données qualitatives de l'évaluation complètent l'analyse de l'impact différentiel présentée dans l'évaluation de 2020. Les entrevues avec des répondants clés, c'est-à-dire des fonctionnaires d'EDSC, des signataires d'entente du FCP et des partenaires des projets, ainsi que 5 études de cas, une revue de la littérature et un examen des documents portant sur les 52 projets du FCP donnent un aperçu contextuel de la conception et de l'exécution du FCP. En particulier, l'évaluation vise à clarifier la contribution des partenariats de projet aux résultats des participants sur le marché du travail.

Le rapport comprend une analyse quantitative utilisant des données administratives couplées pour les participants qui ont entrepris une intervention du FCP en 2017 et 2018. L'analyse présente le profil sociodémographique des participants pendant cette période et les constatations relatives à leurs résultats sur le marché du travail suivant leur participation au programme.

⁷ Un exercice s'étend du 1^{er} avril au 31 mars.

2. Fonds pour les compétences et les partenariats

2.1 Description du programme

Le FCP a été lancé en 2010 parallèlement à la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, qui a précédé le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA). Il s'agit d'un programme axé sur des projets qui finance des partenariats dirigés par des organisations autochtones afin d'accroître la participation des Autochtones au marché du travail.

Le FCP complète le PFCEA, qui finance et appuie un réseau de fournisseurs de services autochtones partout au Canada. Le PFCEA offre aux Autochtones des occasions d'acquérir et d'améliorer des compétences et d'obtenir un emploi par l'entremise d'un ensemble complet de mesures. En complément des activités continues des fournisseurs de services, le FCP finance des projets à court terme visant à renseigner les Autochtones sur les possibilités d'emploi en formant les participants et en travaillant en partenariat avec les employeurs pour répondre à leurs besoins actuels ou prévus en matière de main-d'œuvre.

L'appel de propositions de 2016 comprenait 2 volets de financement : Innovation et Formation menant à l'emploi.

- Le **volet Innovation** a financé des projets visant à mettre à l'essai des approches novatrices pour améliorer l'employabilité des Autochtones en s'attaquant à un large éventail d'obstacles à l'emploi dans les communautés autochtones, comme le faible niveau de scolarité, l'itinérance et la toxicomanie.
- Le **volet Formation menant à l'emploi** a financé des projets visant à améliorer les compétences des participants et leur accès à l'emploi en offrant une formation ciblée pour pourvoir les emplois à forte demande. La préférence a été accordée aux projets qui visaient à aider au moins 50 participants à obtenir un emploi à long terme et aux projets qui ont obtenu au moins 50 % de leurs ressources totales auprès de partenaires⁸.

Les signataires d'entente autochtones pouvaient établir des partenariats avec un éventail de partenaires des secteurs privé, public, de l'éducation et à but non lucratif pour offrir une formation axée sur les compétences afin d'améliorer les résultats sur le marché du travail des participants autochtones⁹.

Les projets peuvent appuyer une vaste gamme d'activités, notamment la formation ciblée pour aider les Autochtones à avoir accès aux possibilités d'emploi existantes ou nouvelles et la mise à l'essai de nouvelles approches de formation communautaire en employabilité et axée sur les compétences. Les

⁸ Un emploi à long terme est défini comme un emploi d'une durée d'au moins 1 an.

⁹ Le signataire d'entente du FCP désigne l'entité qui a signé une entente de financement du FCP. Les entités admissibles comprennent les organismes à but lucratif et sans but lucratif sous contrôle autochtone; les organismes non constitués sous contrôle autochtone; les bandes visées par la *Loi sur les Indiens*; les conseils de bande ou tribaux; et les entités autochtones autonomes.

interventions offertes dans le cadre des projets variaient des activités de recherche d'emploi à contact minimale, aux formations intensives de préparation à l'emploi avec soutien complet, au développement de l'aptitude aux études. Des renseignements détaillés sur les types d'interventions sont fournis à l'annexe A.

Il était attendu des signataires d'entente du FCP qu'ils tirent parti du financement et des ressources en nature de leurs partenaires afin de maximiser les investissements du programme.

2.2 Financement du programme

Au cours des 5 exercices entre avril 2016 et mars 2021, les dépenses totales du programme ont été d'environ 224,5 millions de dollars. Le tableau 1 donne un aperçu des dépenses annuelles et totales par province et territoire.

Afin de donner aux signataires d'entente plus de souplesse pour réagir aux perturbations liées à la pandémie de COVID-19, 42 des 52 projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016 ont été prolongés jusqu'à l'exercice 2021 à 2022 sans financement supplémentaire. Par conséquent, même si certains projets ont été terminés en mars 2022, le financement a pris fin en 2020 à 2021.

Tableau 1 : Dépenses annuelles et totales par province et territoire (M\$)

Province ou territoire	2016 à 2017	2017 à 2018	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	Total
Ontario	3,4	12,8	20,6	18,4	10,6	65,8
Colombie-Britannique	1,3	3,6	7,8	10,1	8,4	31,2
Territoires du Nord-Ouest	1,1	3,3	8,1	8,1	4,5	25,1
Saskatchewan	1,9	3,7	4,0	4,1	4,1	17,8
Québec	1,5	1,7	4,1	3,1	4,3	14,7
Terre-Neuve	1,4	3,9	2,8	2,7	3,4	14,2
Alberta	1,3	2,1	2,8	3,1	2,8	12,1
Nunavut	1,6	2,1	2,5	3,4	2,2	11,8
Manitoba	0,0	1,0	2,9	4,0	2,4	10,3
Yukon	0,4	1,5	1,9	2,0	1,9	7,7
Nouveau-Brunswick	1,2	1,5	0,8	0,8	0,8	5,1
Nouvelle-Écosse	1,2	0,0	0,8	1,1	1,4	4,5
Île-du-Prince-Édouard	-	0,6	0,9	1,0	1,2	3,7
Région de la capitale nationale	0,0	0,2	0,3	S.O.	S.O.	0,5
Total	16,3	38,0	60,3	61,9	48,0	224,5

* Les chiffres dans le tableau ont été arrondis à la décimale près, ce qui signifie que les totaux peuvent ne pas être exacts.

2.3 Suivi et production de rapports

Les signataires d'entente du FCP sont tenus de rendre compte des activités et des résultats de leur projet tous les trimestres. Les éléments de données précis à recueillir et à communiquer sont précisés dans les ententes de financement des projets. Il s'agit notamment de données relatives aux caractéristiques sociodémographiques des participants, aux interventions fournies et aux résultats sur le marché du travail suivant la participation au programme. En plus des rapports trimestriels, les signataires d'entente doivent présenter un rapport final résumant les résultats obtenus par leur projet et les progrès réalisés vers les résultats cibles.

EDSC utilise l'information fournie pour évaluer les résultats et le rendement du programme ainsi que pour en faire le suivi et en rendre compte. L'annexe B renferme des détails sur le modèle logique et les indicateurs de rendement clés du FCP.

3. Approche d'évaluation

3.1 Objectifs et portée de l'évaluation

L'évaluation porte sur les projets du FCP découlant de l'appel de propositions de 2016 et couvre les 5 exercices d'avril 2017 à mars 2022. Elle s'appuie sur les constatations des évaluations antérieures du financement de projets menés par des organisations autochtones et vise à les compléter.

Plus précisément, l'évaluation vise à :

- fournir des renseignements opportuns sur les difficultés, les possibilités et les pratiques exemplaires liées à la conception et à l'exécution du programme;
- exposer la façon dont le FCP répond aux besoins des personnes et des communautés et préciser la contribution des partenariats de projet aux résultats des participants sur le marché du travail;
- contextualiser les constatations relatives au rendement du programme et donner un aperçu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les projets et leurs participants;
- évaluer les données recueillies et déterminer les résultats des participants sur le marché du travail.

Dans l'ensemble, l'évaluation vise à éclairer les cycles futurs d'élaboration des programmes et des politiques et à favoriser l'évolution de la stratégie de mesure du rendement des programmes et de la collecte de données.

3.2 Enjeux et questions d'évaluation

L'évaluation aborde des questions liées à la pertinence du programme, à sa conception et à sa mise en œuvre, à son impact, à la production de rapports et à la collecte de données. Plus précisément, l'évaluation répond aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure et comment le FCP répond-il à un besoin (comme la réalité économique actuelle et les besoins uniques des Autochtones et de leurs communautés)?
2. Dans quelle mesure et comment le FCP facilite-t-il les partenariats et la collaboration entre les organisations autochtones et d'autres intervenants (comme les gouvernements fédéral,

provinciaux et territoriaux, l'industrie, les établissements de formation et les organismes communautaires)?

- a) Dans quelle mesure et comment les partenariats contribuent-ils à l'intégration des Autochtones au marché du travail?
3. Quels sont les défis et les possibilités qui nuisent à la capacité du FCP d'atteindre ses objectifs et les résultats escomptés?
 - a) Comment peut-on améliorer l'administration du programme et la prestation des services?
4. Les outils de mesure du rendement des programmes recueillent-ils et utilisent-ils des données suffisantes, valides et fiables qui appuient la communication continue des résultats et la prise de décisions?

3.3 Méthodes d'évaluation

L'évaluation s'appuie sur de multiples sources de données qualitatives et quantitatives, y compris une revue de la littérature, un examen des documents, des entrevues avec des répondants clés, des études de cas, une analyse et une évaluation des données administratives et une analyse des résultats des participants sur le marché du travail. Lorsque cela est possible et pertinent, les données provenant de sources multiples sont triangulées pour valider et approfondir les constatations de l'évaluation.

Dans la mesure du possible, une optique d'ACS Plus est appliquée en tenant compte des limites relatives aux données et aux méthodologies.

Sources de données

Revue de la littérature

Une revue de la littérature résume les constatations tirées de la documentation pertinente, des rapports de consultation des partenaires autochtones du programme et des évaluations antérieures du contexte du marché du travail des Autochtones. L'analyse donne un aperçu du niveau de scolarité des Autochtones, de leurs taux d'emploi et de chômage et de leur activité économique. Elle comprend également un résumé des obstacles et des difficultés liés au marché du travail qu'affrontent les peuples autochtones et leurs communautés.

Examen des documents

L'examen des documents portant sur 52 projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016 donne un aperçu détaillé de la conception, de l'exécution, des partenariats et du financement des projets du FCP ainsi que de leurs résultats ciblés et déclarés. Les documents examinés comprenaient les ententes de financement, les rapports sommaires de clôture, les rapports finaux des projets et d'autres rapports et évaluations fournis par les signataires d'entente du FCP.

Entrevues avec des répondants clés

Les entrevues avec des répondants clés, notamment les responsables de programme d'EDSC et les signataires d'entente du FCP, donnent un aperçu de la conception, de la prestation et de l'administration du FCP, des impacts sur les participants et les communautés, des partenariats et des

obstacles à l'emploi. Les entrevues reflètent également les connaissances et les perspectives des personnes interrogées en ce qui concerne les défis, les possibilités et les leçons retenues.

Trente-sept entrevues avec des répondants clés ont été effectuées, dont 15 avec des responsables de programme d'EDSC et 22 avec des signataires d'entente du FCP et leurs partenaires de projet. Douze des 37 entrevues ont été réalisées dans le cadre des études de cas.

Études de cas

Cinq études de cas fondées sur les projets ont été effectuées, dont 4 dans le volet Formation menant à l'emploi et une dans le volet Innovation. Les études de cas ont été réalisées dans les provinces de l'Ouest, du Centre et de l'Atlantique.

Chaque étude de cas était fondée sur de multiples sources de données, y compris des entrevues avec des répondants clés, un examen des documents, une analyse des données administratives et une analyse des résultats des participants sur le marché du travail des participants.

Les études de cas donnent un aperçu de la pertinence et de l'administration du programme, de la conception et de l'exécution des projets, de la nature des partenariats et de leur contribution au renforcement des capacités et aux résultats des participants sur le marché du travail. Elles renseignent également sur les défis, les possibilités, les points à améliorer, les réussites, les leçons retenues et les pratiques prometteuses.

Analyse des données administratives

Les données administratives couvrant l'ensemble des participants et des interventions en 2017 et 2018 ont été utilisées pour :

- dresser le profil sociodémographique des participants;
- cerner les obstacles à l'accès au marché du travail auxquels s'attaquent les projets;
- déterminer le nombre et les types d'interventions offertes;
- évaluer les résultats du plan d'action déclarés par les fournisseurs de services.

Analyse des résultats sur le marché du travail

L'analyse des résultats sur le marché du travail a été effectuée à l'aide des données administratives selon la partie I de l'assurance-emploi (données sur les demandes d'assurance-emploi) couplées aux feuillets d'impôt T1 et T4 de l'Agence du revenu du Canada. L'analyse a porté sur les 5 003 personnes qui ont entrepris une intervention financée par le FCP en 2017 et 2018. La situation des participants sur le marché du travail a été observée sur une période de 9 ans, y compris 5 ans avant la participation au programme, une période de participation d'un an et une période de 3 ans après la participation¹⁰.

¹⁰ D'autres détails sont disponibles dans le rapport technique de 2024 intitulé *Évaluation du Fonds pour les compétences et les partenariats : Évaluation des données et tendances des résultats des participants*. Le rapport est disponible sur demande.

L'analyse des résultats fournit des statistiques descriptives sur l'incidence d'emploi des participants, le revenu annuel moyen et l'utilisation des mesures de soutien du revenu gouvernementales au fil du temps. Les résultats sur le marché du travail ont été produits pour 3 types de participants :

- **prestataires actifs de l'assurance-emploi** : Il s'agit des participants qui ont eu recours à une intervention financée par le FCP pendant qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi;
- **anciens prestataires de l'assurance-emploi** : Il s'agit des participants qui ont eu recours à une intervention financée par le FCP au plus tard 5 ans après que leurs prestations d'assurance-emploi ont pris fin;
- **non-prestataires de l'assurance-emploi** : Il s'agit des participants qui ne sont ni actifs ni d'anciens prestataires de l'assurance-emploi.

Évaluation des données

La qualité et l'intégrité des données administratives du FCP sur les projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016 ont été évaluées. L'évaluation visait à déterminer dans quelle mesure elles pouvaient être utilisées pour satisfaire aux exigences en matière de mesure et d'évaluation du rendement du programme.

3.4 Forces et limites méthodologiques

Analyse des résultats

L'analyse des résultats rend compte des résultats sur le marché du travail après la participation au programme des participants qui ont entrepris une intervention du FCP en 2017 et 2018. Ces participants comprennent les premières cohortes après le lancement des projets^{11, 12}. Les résultats des premières cohortes peuvent ne pas être représentatifs des résultats globaux des participants.

L'analyse des résultats permet d'évaluer l'évolution des résultats des participants sur le marché du travail au fil du temps. Toutefois, l'analyse des résultats n'utilise pas de groupes de comparaison pour comparer les résultats des participants à ceux de non-participants semblables. Par conséquent, elle n'évalue pas dans quelle mesure les changements dans les résultats des participants sur le marché du travail peuvent être attribués à l'intervention qu'ils ont reçue.

Les résultats sur le marché du travail sont influencés par les changements dans l'économie, l'inflation et le marché du travail. Pour interpréter les résultats des participants sur le marché du travail, il faut tenir compte de plusieurs facteurs contextuels. La période de participation après le programme chevauche la pandémie de COVID-19 et ses conséquences perturbatrices sur le marché du travail. De plus, plusieurs mesures temporaires de soutien du revenu ont été instaurées pendant la pandémie, qui

¹¹ Parmi les 51 projets inclus dans l'analyse des résultats, 34 ont commencé entre mai et décembre 2017 et 17, entre mars et octobre 2018.

¹² Cette cohorte a été sélectionnée en fonction de la disponibilité des données fiscales nécessaires afin d'observer les résultats sur le marché du travail pendant les 3 ans suivant la période de participation. Les résultats des premières cohortes peuvent ne pas être représentatifs des résultats globaux des participants.

pourraient avoir influencé le recours des participants aux mesures de soutien du revenu et les décisions liées à l'emploi. Ces mesures comprenaient entre autres :

- la Prestation canadienne d'urgence de mars à septembre 2020;
- la Prestation canadienne de la relance économique de septembre 2020 à octobre 2021.

De plus, les données administratives disponibles ne comprennent pas les mesures de soutien du revenu fournies par Services aux Autochtones Canada dans le cadre du Programme d'aide au revenu dans les réserves.

Par conséquent, il faut interpréter avec prudence les résultats liés au recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale et à la proportion des revenus des participants provenant des mesures de soutien du revenu du gouvernementales.

Pour atténuer les effets de ces limites, une étude de suivi des impacts devrait être entreprise pour cette cohorte de projets lorsque les données requises seront disponibles¹³.

Évaluation des contributions des partenaires

Certains projets, mais pas tous, ont fait rapport des contributions en espèces et en nature reçues des partenaires et d'autres ont fait état de leur expérience de travail avec leurs partenaires. Pour ces projets, les données déclarées ont permis :

- de faire le suivi des contributions des partenaires;
- d'identifier les partenaires fiables et engagés;
- de cerner les difficultés et les avantages de la collaboration avec les partenaires.

Puisque les données sur les contributions des partenaires n'étaient pas toujours fournies dans les rapports des projets, il a été impossible de confirmer l'envergure de ces contributions pour tous les projets.

Entrevues avec des répondants clés et études de cas

L'évaluation a eu lieu de 1 à 4 ans après la fin des projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016. Pendant la période intérimaire, des membres du personnel des signataires d'entente et des partenaires qui avaient collaboré à des projets du FCP avaient commencé à travailler sur d'autres projets ou avaient quitté l'organisme. Il a donc été plus difficile de fixer des entrevues avec le personnel des signataires d'entente du FCP qui se souvenait en détail des projets. Par conséquent, moins d'entrevues qu'initialement prévu ont été réalisées.

Il a été difficile de faire participer aux activités d'évaluation les partenaires des signataires d'entente du FCP. Bien qu'il soit attendu des signataires d'entente qu'ils participent aux activités d'évaluation, ce

¹³ Pour les projets qui ont pris fin en 2020, les feuillets fiscaux T1 et T4 nécessaires pour observer les résultats pendant au moins 3 ans après la participation seront disponibles en 2025. Pour la période de participation au programme après 5 ans pouvant appuyer l'analyse de l'impact différentiel, les données seront disponibles en 2027.

n'est pas le cas des partenaires de projet, et ils ont peu d'incitatifs à le faire. Par conséquent, la plupart des entrevues avec des répondants clés ont été menées avec des signataires d'entente, ce qui signifie que les points de vue des partenaires des projets sont moins bien représentés.

Les études de cas ont fourni des renseignements utiles, mais elles n'étaient pas représentatives des projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016. Dans l'ensemble, elles s'inscrivaient dans des projets qui :

- visaient des participants qui étaient plus avancés dans le continuum de l'intégration au marché du travail;
- comptaient des partenaires du secteur privé et avaient reçu des partenaires une grande partie des ressources pour leur projet;
- avaient des coûts par participant moins élevés;
- avaient des résultats sur le marché du travail plus élevés.

L'annexe C renferme d'autres renseignements sur les caractéristiques des 5 d'études de cas liées aux projets et la façon dont ils se comparent à la moyenne des 52 projets du FCP.

En raison des difficultés éprouvées dans la collecte de données qualitatives directement auprès des signataires d'entente, EDSC a recueilli, aux fins de l'évaluation, plus de renseignements auprès de ces derniers dans le cadre des activités d'administration du programme. L'évaluation comprenait notamment les constatations tirées de l'examen des ententes de financement et des rapports sur les 52 projets financés.

4. Profil socioéconomique des Autochtones et contexte du marché du travail au Canada

Environ 1,81 million de personnes se sont identifiées comme Autochtones dans le Recensement de 2021, ce qui représente environ 5 % de la population canadienne. Parmi les personnes qui se sont identifiées comme Autochtones, quelque 1,35 million étaient d'âge actif, c'est-à-dire 15 ans et plus¹⁴.

Comparativement aux Canadiens non autochtones, la population autochtone est plus jeune, augmente plus rapidement et est plus susceptible de vivre dans les régions rurales ou éloignées¹⁵.

- En moyenne, les Autochtones avaient 8,2 ans de moins que les Canadiens non autochtones.
- La population autochtone a augmenté de 9,4 % de 2016 à 2021, comparativement à 5,3 % pour la population canadienne non autochtone.
- La proportion de la population canadienne s'identifiant comme Autochtone est passée de 4,9 % en 2016 à 5 % en 2021.
- Environ 60 % des Autochtones vivent dans des régions rurales, comparativement à près du tiers des Canadiens non autochtones. Près du quart des Autochtones vivent dans une région éloignée, comparés à 3 % des Canadiens non autochtones.

Les Autochtones sont confrontés à des obstacles économiques et systémiques importants et persistants par rapport aux Canadiens non autochtones. En moyenne, les Autochtones ont un niveau de scolarité, des taux d'emploi et de chômage et un revenu plus faibles que ceux des Canadiens non autochtones. Par rapport aux Canadiens non autochtones, les Autochtones ont un accès inéquitable aux soins de santé, à l'éducation, au logement et à l'eau potable¹⁶.

4.1 Niveau de scolarité et taux de diplomation

De 2011 à 2021, le taux d'achèvement des études postsecondaires chez les Autochtones âgés de 25 à 64 ans a légèrement augmenté, passant de 48,4 % à 49,2 %. Comme le montre la figure 1, le Recensement de 2021 a révélé un écart de 20 points de pourcentage entre les Canadiens autochtones et non autochtones ayant obtenu un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures. Les Autochtones sont également moins susceptibles d'avoir terminé leurs études secondaires. Neuf pour cent (9 %) des Canadiens non autochtones n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires,

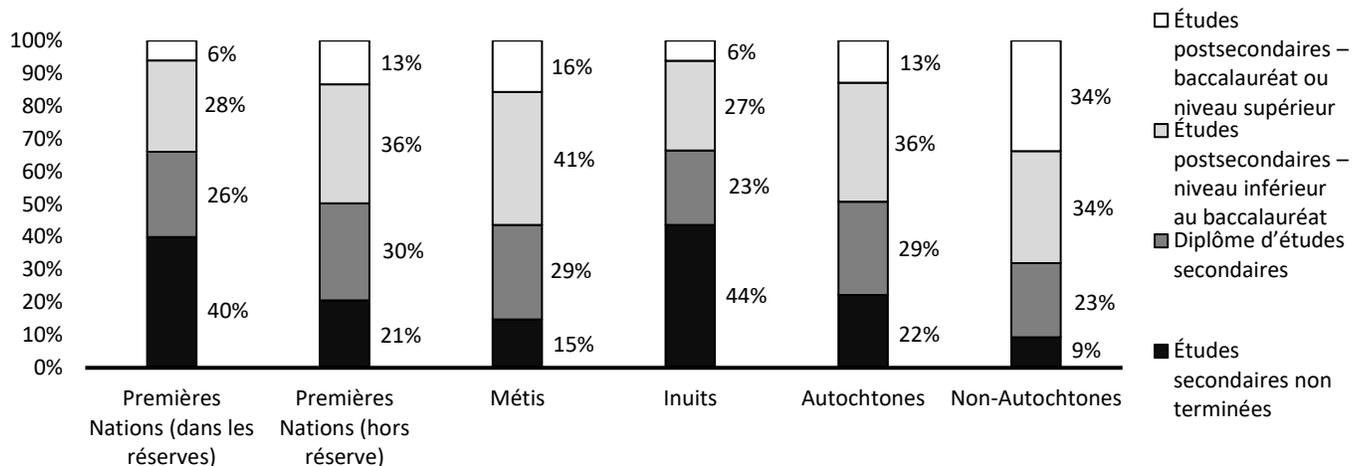
¹⁴ Source : Statistique Canada. 2023. [Profil de la population autochtone. Recensement de la population de 2021.](#)

¹⁵ Sources : Banque du Canada. 2023. [An Overview of the Indigenous Economy in Canada](#) (en anglais seulement). Statistique Canada. 2022. [Le Quotidien – « La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance »](#). Statistique Canada. 2023. [« Comment l'éloignement de la communauté influe-t-il sur l'achèvement des études secondaires chez les Premières Nations, les Métis et les Inuit? »](#).

¹⁶ Source : Banque du Canada. 2023. [An Overview of the Indigenous Economy in Canada.](#)

comparativement à 22 % de l'ensemble des Autochtones et à au moins 40 % des membres des Premières Nations vivant dans les réserves et des Inuits.

Figure 1 : Niveau de scolarité le plus élevé (chez les 25 à 64 ans) selon l'identité autochtone, 2021



Source : Statistique Canada. [Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021](#), 2023.

Remarque : Les catégories Premières Nations, Métis et Inuits comprennent les personnes qui s'identifient à un seul groupe autochtone.

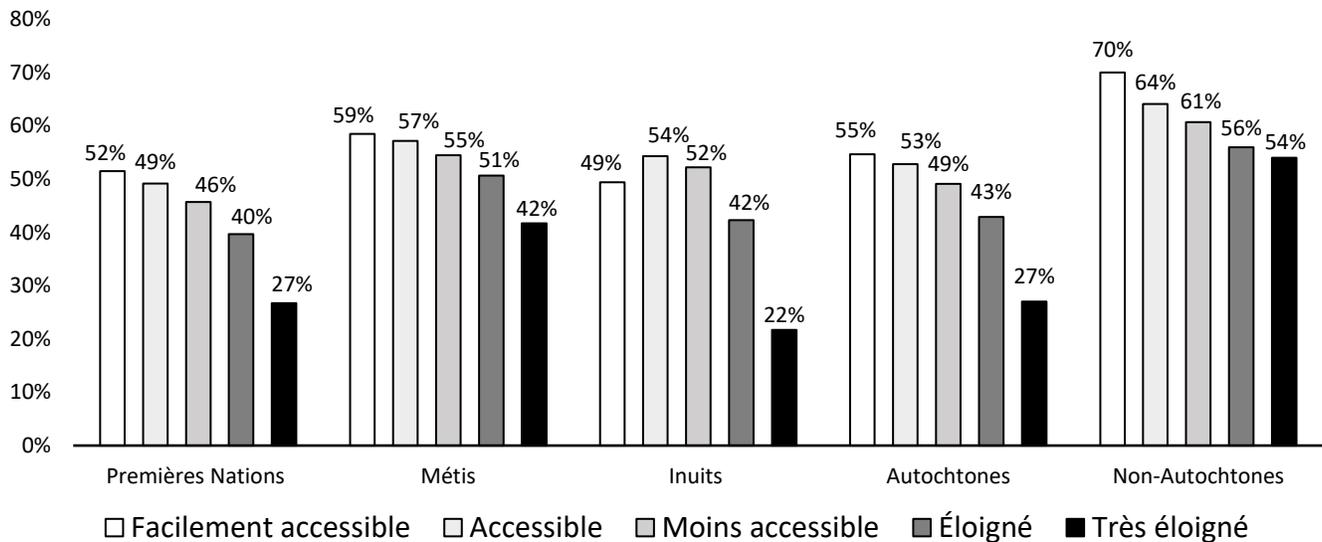
Près de 60 % de la population autochtone vit dans des régions rurales et éloignées. L'éloignement géographique constitue un obstacle à l'obtention d'un titre d'études chez les Autochtones^{17, 18}. Comme le montre la figure 2, l'obtention de titres d'études postsecondaires diminue à mesure que l'éloignement augmente. La corrélation est plus prononcée chez les Autochtones que chez les Canadiens non autochtones¹⁹. Par rapport aux personnes qui vivent plus près des établissements d'enseignement postsecondaire, le taux d'achèvement des études postsecondaires de celles qui vivent dans des régions très éloignées est inférieur de 16 points de pourcentage (70 % à 54 %) chez les Canadiens non autochtones, comparativement à 22 points (55 % à 27 %) chez les Autochtones.

¹⁷ Statistique Canada. [Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021](#), 2023.

¹⁸ Statistique Canada utilise un indice d'éloignement pour quantifier dans quelle mesure une subdivision de recensement est éloignée des centres de population avoisinants. Il existe 5 catégories d'éloignement : facilement accessible, accessible, moins accessible, éloigné et très éloigné. Statistique Canada. [Indice d'éloignement](#). 2020.

¹⁹ Le mot « corrélation » est utilisé au sens large plutôt que dans le contexte d'une analyse statistique.

Figure 2 : Adultes âgés de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études postsecondaires, selon l'identité autochtone et le niveau d'éloignement, 2021



Source : Statistique Canada. *Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021, 2023.*

Remarque : Les catégories Premières Nations, Métis et Inuits comprennent les personnes qui s'identifient à un seul groupe autochtone.

4.2 Taux d'emploi^{20, 21}

Le Recensement de 2021 a révélé que les Autochtones âgés de 25 à 64 ans affichaient un taux d'emploi de 61 % comparativement au taux de 74 % chez les Canadiens non autochtones. Comme le montre le tableau 2, les taux d'emploi augmentent en fonction du niveau de scolarité. Il n'y avait pas d'écart d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur.

Tableau 2 : Taux d'emploi de la population active, adultes âgés de 25 à 64 ans selon l'identité autochtone et le plus haut niveau de scolarité, 2021

Niveau de scolarité	Premières Nations*	Métis	Inuits	Autochtones	Canadiens non autochtones
Aucun certificat, diplôme ou grade	35 %	45 %	41 %	3 % 8	53 %

²⁰ Le taux d'emploi s'entend du pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus qui occupe un emploi.

²¹ Sont comprises les constatations du rapport de Statistique Canada intitulé [Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021, 2023.](#)

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	54 %	65 %	61 %	58 %	66 %
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat	68 %	74 %	67 %	70 %	77 %
Baccalauréat ou grade supérieur	81 %	85 %	85 %	83 %	83 %
Moyenne de la population	57 %	69 %	55 %	61 %	74 %

Source : Statistique Canada. *Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021, 2023.*

* Remarque : Les catégories Premières Nations, Métis et Inuits comprennent les personnes qui s'identifient à un seul groupe autochtone.

Pendant la pandémie de COVID-19, il a fallu plus de temps pour que les taux d'emploi des Autochtones se rétablissent comparés à ceux des Canadiens non autochtones²².

Tout comme le faible niveau de scolarité, l'éloignement géographique constitue un obstacle à l'emploi chez les Autochtones. Comme le montre le tableau 3, les taux d'emploi diminuent à mesure que l'éloignement augmente. La corrélation est plus prononcée chez les Autochtones que chez les Canadiens non autochtones. Par rapport aux personnes qui vivent dans des régions facilement accessibles, le taux d'emploi des Autochtones des régions très éloignées était inférieur de 15 points de pourcentage (65 % à 50 %), comparativement à 7 points (75 % à 68 %) chez les Canadiens non autochtones.

Tableau 3 : Taux d'emploi chez les adultes âgés de 25 à 64 ans selon l'identité autochtone et le niveau d'éloignement, 2021

Niveau d'éloignement	Premières Nations*	Métis	Inuits	Autochtones	Canadiens non autochtones
Facilement accessible	62 %	70 %	59 %	65 %	75 %
Accessible	56 %	69 %	61 %	62 %	74 %
Moins accessible	55 %	68 %	65 %	60 %	72 %
Éloigné	53 %	67 %	61 %	57 %	71 %
Très éloigné	49 %	59 %	50 %	50 %	68 %

Source : Statistique Canada. *Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021, 2023.*

* Remarque : Les catégories Premières Nations, Métis et Inuits comprennent les personnes qui s'identifient à un seul groupe autochtone.

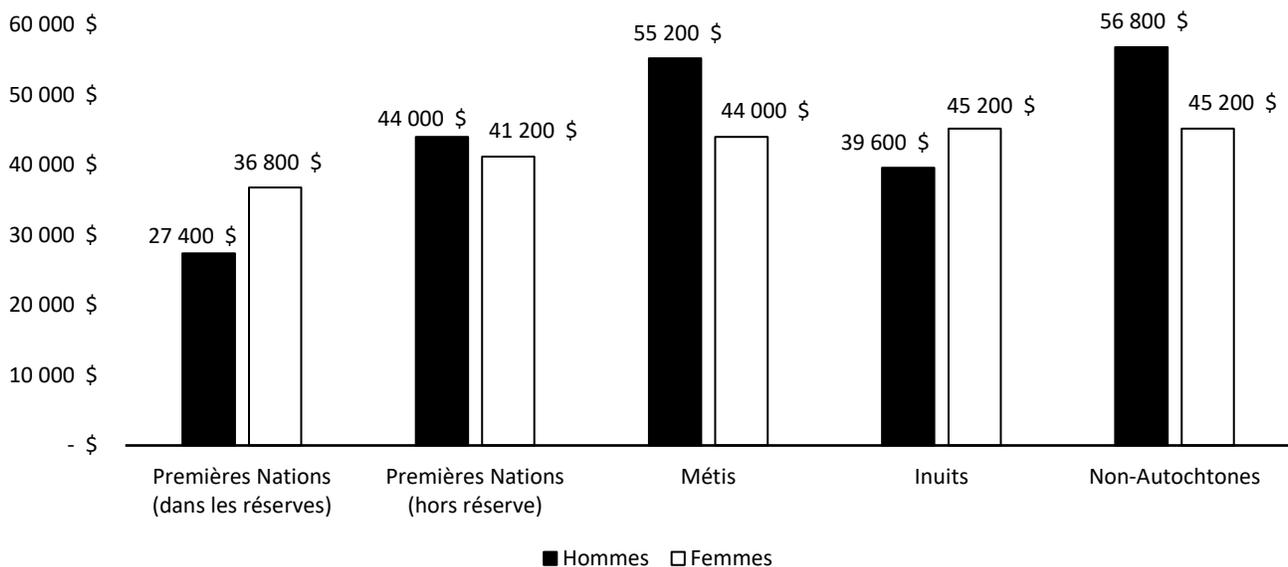
²² Source : Banque du Canada, [An Overview of the Indigenous Economy in Canada](#), 2023.

4.3 Revenu annuel médian²³

Le Recensement de 2021 a révélé que la rémunération annuelle des hommes autochtones était inférieure à celle des hommes non autochtones. Comme le montre la figure 3, l'écart variait de 29 400 \$ de moins chez les hommes des Premières Nations vivant dans les réserves à 1 600 \$ de moins chez les hommes métis, comparativement aux hommes non autochtones qui gagnent un revenu annuel médian de 56 800 \$.

Les écarts de revenu annuel entre les femmes autochtones et non autochtones étaient moins prononcés. Ils variaient de 0 \$ chez les Inuites, qui touchaient le même revenu annuel que les femmes non autochtones (45 200 \$), à 8 400 \$ de moins chez les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves.

Figure 3. Revenu annuel médian en 2020 des adultes âgés de 25 à 64 ans, selon l'identité autochtone et le sexe



Source : Services aux Autochtones Canada. *Une mise à jour des écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et la population non autochtone au Canada : Points saillants du recensement de 2021.*

²³ Les personnes de la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les 2 autres catégories de genre et sont représentées.

4.4 Taux de chômage^{24, 25}

Comme le montre le tableau 4, le Recensement de 2021 a révélé que le taux de chômage des Autochtones (13 %) était supérieur de 5 points de pourcentage à celui des Canadiens non autochtones (8 %). L'écart diminue à mesure que le niveau de scolarité augmente. Les Autochtones et les non-Autochtones titulaires d'un baccalauréat affichaient le même taux de chômage (6 %).

Tableau 4 : Taux de chômage chez les adultes âgés de 25 à 64 ans selon l'identité autochtone et le niveau de scolarité, 2021

Niveau de scolarité	Premières Nations*	Métis	Inuits	Autochtones	Canadiens non autochtones
Aucun certificat, diplôme ou grade	23 %	20 %	23 %	22 %	15 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	17 %	13 %	16 %	15 %	11 %
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat	13 %	10 %	14 %	11 %	8 %
Baccalauréat ou grade supérieur	7 %	5 %	5 %	6 %	6 %
Moyenne de la population	15 %	11 %	17 %	13 %	8 %

Source : Statistique Canada. *Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021, 2023.*

* Remarque : Les catégories Premières Nations, Métis et Inuits comprennent les personnes qui s'identifient à un seul groupe autochtone.

Comme le montre le tableau 5, le Recensement de 2021 a révélé que le taux de chômage des Autochtones vivant dans des régions facilement accessibles se situait à 12 %, comparativement à 16 % pour ceux vivant dans des régions très éloignées.

Tableau 5 : Taux de chômage chez les adultes âgés de 25 à 64 ans selon l'identité autochtone et le niveau d'éloignement, 2021

Niveau d'éloignement	Premières Nations	Métis	Inuits	Autochtones	Canadiens non autochtones
Facilement accessible	13,3 %	10,7 %	15,3 %	12 %	8,5 %
Accessible	15,7 %	10,7 %	14,9 %	13,2 %	7,9 %

²⁴ Le taux de chômage correspond au pourcentage de la population sans emploi qui est à la recherche d'un emploi et exclut les personnes qui ne sont pas à la recherche d'un emploi.

²⁵ Cette section présente les constatations du rapport de Statistique Canada intitulé [Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021, 2023.](#)

Moins accessible	15,4 %	10,6 %	14,4 %	13,4 %	8,1 %
Éloigné	16,3 %	11,5 %	14,2 %	14,8 %	9 %
Très éloigné	15,6 %	16,3 %	18,8 %	16,4 %	11,7 %

Source : Statistique Canada. *Niveau de scolarité postsecondaire et résultats sur le marché du travail chez les peuples autochtones au Canada, résultats du Recensement de 2021, 2023.*

Remarque : Les catégories Premières Nations, Métis et Inuits comprennent les personnes qui s'identifient à un seul groupe autochtone.

4.5 L'économie autochtone

Les activités économiques des Autochtones représentaient environ 2,2 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada en 2020. Plus de 50 % du PIB autochtone total se compose des services publics, de la construction, des finances, des assurances et de l'immobilier. Le PIB autochtone est également plus concentré dans les provinces de l'Ouest, qui constituent plus de la moitié du PIB autochtone, comparativement à seulement 34 % du PIB canadien²⁶. Il convient toutefois de noter que les données du recensement ne saisissent pas pleinement l'activité économique dans les communautés autochtones.

En 2017, 85 % des Inuits d'âge actif vivant dans l'Inuit Nunangat ont participé à au moins une activité terrestre traditionnelle ou artisanale, comme la chasse, la pêche, le piégeage, la cueillette de plantes sauvages et la fabrication de vêtements, de chaussures, d'artisanat et d'œuvres d'art. Plus du quart ont déclaré l'avoir fait pour gagner de l'argent ou arrondir leur revenu²⁷. Chez les Premières Nations vivant hors réserve et les Métis, près de 60 % ont déclaré participer à des activités terrestres et artisanales traditionnelles.

²⁶ Source : Banque du Canada, [An Overview of the Indigenous Economy in Canada](#), 2023.

²⁷ Source : Statistique Canada. [Participation des Inuits à l'économie basée à la fois sur les salaires et les ressources dans l'Inuit Nunangat](#), 2019.

5. Constatations de l'évaluation

5.1 Pertinence du programme

Le FCP répond aux principales priorités du gouvernement et à des besoins démontrables et est conçu pour tenir compte des leçons retenues au sujet du financement des projets et des commentaires fournis par les partenaires autochtones²⁸.

Développement du marché du travail et réconciliation économique

En plus des priorités courantes en matière de développement du marché du travail, le gouvernement fédéral a défini plusieurs priorités visant à favoriser la réconciliation économique avec les Autochtones²⁹. Il s'agit notamment de collaborer avec les communautés et les organisations autochtones pour :

- aider les Autochtones à accroître leur niveau de scolarité;
- favoriser la participation des Autochtones à l'économie;
- accroître les avantages que les communautés autochtones tirent des grands projets sur leurs territoires.

Le FCP appuie ces priorités gouvernementales en aidant les Autochtones à :

- améliorer leur niveau de scolarité et leur participation au marché du travail;
- établir des partenariats qui leur permettent de profiter des possibilités économiques émergentes et des grands projets.

Besoins en développement du marché du travail et obstacles à l'emploi

Le programme répond aux besoins des Autochtones liés au marché du travail et à certains des obstacles à l'emploi qu'ils affrontent.

La section du rapport sur le profil socioéconomique fait état des inégalités entre les Canadiens autochtones et non autochtones en ce qui concerne leur niveau de scolarité, leurs taux d'emploi et de chômage et leur revenu annuel moyen. De plus, bien que les résultats scolaires et la situation sur le marché du travail de tous les Canadiens empirent à mesure que l'éloignement des régions urbaines augmente, l'impact de l'éloignement est plus prononcé chez les Autochtones.

²⁸ EDSC, [Mobilisation sur l'avenir des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones](#), 2016; EDSC, [Mobilisation sur l'avenir du Fonds pour les compétences et les partenariats – Rapport sur ce que nous avons appris](#), 2021; EDSC, Direction de l'évaluation, [Analyse documentaire sur des programmes et services du marché du travail efficaces pour aider les Autochtones à s'intégrer au marché du travail](#), document interne, 2020.

²⁹ Voir des exemples des priorités définies dans le [Budget de 2023 – Un plan canadien : une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère](#) et l'[Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et la qualité de vie](#).

En ce qui concerne les obstacles à l'emploi, les obstacles les plus courants relevés par les participants étaient le manque d'expérience de travail, le faible niveau de scolarité et le manque de compétences monnayables³⁰. Parmi les autres obstacles courants, mentionnons le manque de transport et la vie dans une région rurale offrant peu de possibilités d'emploi. Pour les femmes en particulier, l'accès limité aux soins aux personnes à charge constituait un obstacle courant à l'emploi.

Le FCP répond directement à ces besoins et à ces obstacles en soutenant des projets dirigés par des Autochtones visant à :

- soutenir les participants dans leurs efforts pour améliorer leur niveau d'éducation et de formation;
- aider les participants à améliorer leur employabilité et leur expérience de travail;
- aider les participants à accéder aux possibilités d'emploi existantes et émergentes et à augmenter leur revenu d'emploi;
- aider les communautés et les fournisseurs de services autochtones à établir et à entretenir des relations de travail avec les employeurs;
- joindre les Autochtones qui vivent dans les réserves, les régions rurales et les collectivités éloignées.

Enfin, le FCP cherche à répondre aux besoins des personnes affrontant de multiples obstacles en offrant la souplesse nécessaire pour concevoir des programmes et des services qui :

- répondent un large éventail d'obstacles, comme l'accès aux services de garde d'enfants et de transport, aux ressources pour acheter du matériel de base et aux mesures de soutien en santé mentale;
- permettent aux projets d'aider les participants qui sont plus éloignés du marché du travail à mesure qu'ils progressent vers l'emploi.

Conception de programme pertinente et éclairée

Dans leur complémentarité, le FCP et le PFCEA reflètent les leçons tirées des évaluations antérieures des programmes d'intégration au marché du travail d'EDSC destinés aux Autochtones et les commentaires formulés par les partenaires autochtones.

Une évaluation précédente des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones, financée par EDSC, a tiré d'importantes leçons concernant le financement par projet des programmes d'emploi³¹ :

- les projets axés sur des développements industriels précis, comme un projet minier particulier, donnent de meilleurs résultats en matière d'emploi que les projets de portée plus générale, comme le secteur minier dans son ensemble;

³⁰ Consultez les sections « Profil des participants au FCP » et « Obstacles à la participation au marché du travail » pour obtenir des renseignements détaillés sur les obstacles cernés par les participants.

³¹ EDSC, Direction de l'évaluation. *Analyse documentaire sur des programmes et services du marché du travail efficaces pour aider les Autochtones à s'intégrer au marché du travail*, document interne, 2020.

- établir des partenariats avec les employeurs et adapter la formation à leurs besoins afin de créer un parcours de formation menant à l'emploi pour les participants au projet, permet à ces derniers et aux employeurs d'obtenir de meilleurs résultats;
- les partenariats qui impliquent davantage les employeurs, en particulier ceux qui prévoient des accords formels pour des contributions en nature ou en espèces, donnent de meilleurs résultats en matière d'emploi, car les employeurs partenaires s'investissent davantage dans les résultats.

L'engagement avec les partenaires autochtones a également permis de recueillir des renseignements précieux sur la conception et l'exécution de programmes de formation liée au marché du travail afin d'avoir un impact plus fort, plus large et plus durable³².

- Le financement à long terme appuie le maintien et le perfectionnement de fournisseurs de services expérimentés dotés d'un personnel compétent qui produit de solides résultats.
- Des liens plus solides sont nécessaires entre les fournisseurs de services autochtones et les employeurs potentiels des industries locales pour :
 - mieux harmoniser les occasions de formation avec les compétences recherchées et les possibilités d'emploi à long terme;
 - contribuer au développement de l'économie locale et aider les participants à rester dans leur collectivité avec leur famille.
- Une plus grande souplesse est nécessaire pour que les fournisseurs de services conçoivent des programmes qui répondent aux besoins complexes de leurs participants et communautés, notamment :
 - les interventions de préparation à l'emploi pour améliorer l'employabilité, comme la formation en autonomie fonctionnelle et sur les compétences essentielles;
 - les services multidisciplinaires et les mesures de soutien personnalisées;
 - les mesures de soutien pour achever la formation et perfectionner les compétences afin d'aller au-delà des postes de premier échelon.

En général, puisque le PFCEA appuie un réseau stable de fournisseurs de services expérimentés partout au pays, le FCP vise à donner suite aux leçons retenues et aux perspectives dégagées en accordant un financement opportun afin d'établir des partenariats stratégiques avec les employeurs pour des projets de formation menant à l'emploi et de mettre à l'essai des approches souples pour régler des problèmes complexes au moyen de la prestation de services communautaires.

Les répondants clés interrogés dans le cadre de l'évaluation ont ajouté que le FCP fait partie d'un vaste écosystème de programmes visant à améliorer l'intégration des Autochtones au marché du travail au Canada. Bien que ces programmes aient des objectifs similaires et offrent des types d'interventions semblables, leur approche diffère. Les répondants clés ont souligné que le FCP contribue à l'effort global en appuyant l'établissement et le maintien de partenariats intersectoriels, y compris avec les

³² EDSC, [Mobilisation sur l'avenir des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones](#), 2016; EDSC, [Mobilisation sur l'avenir du Fonds pour les compétences et les partenariats – Rapport sur ce que nous avons appris](#), 2021.

employeurs, les organismes de formation et les établissements postsecondaires, afin de tirer parti des possibilités d'emploi existantes et émergentes. L'examen des documents a confirmé ces constatations.

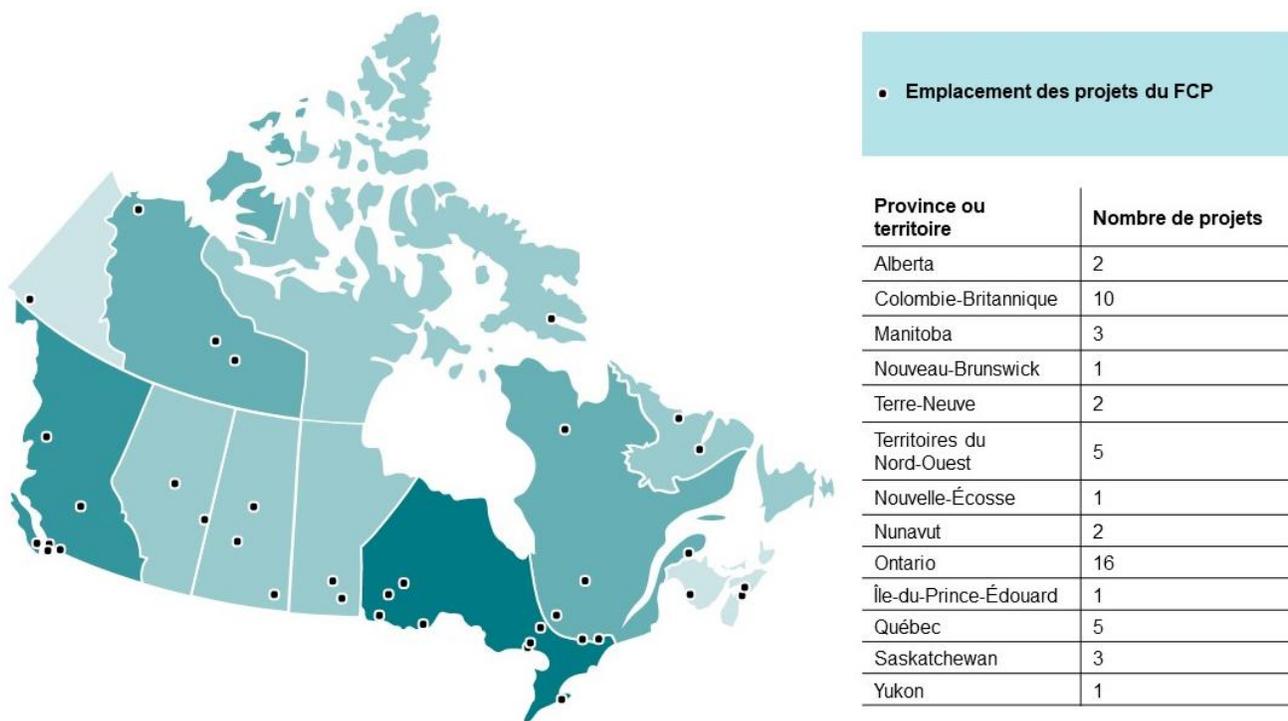
5.2 Conception et exécution du programme

Signataires d'entente du FCP

La plupart des projets étaient dirigés par des bandes, des conseils et des gouvernements autochtones (42 %), des organismes à but non lucratif dirigés par des Autochtones (33 %), des établissements d'enseignement autochtones (15 %) et des centres d'amitié (10 %).

Les signataires d'entente étaient situés dans les 13 provinces et territoires. Toutefois, 70 % étaient situés dans 4 provinces et territoires : Ontario (31 %), Colombie-Britannique (19 %), Territoires du Nord-Ouest et Québec (10 % chacun).

Figure 4 : Emplacement des projets du FCP



Volets de financement du FCP

Sur les 52 projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016, 60 % ont été financés par l'entremise du volet Innovation et 40 % par l'entremise du volet Formation menant à l'emploi.

Volet Innovation

Les projets du volet Innovation visaient généralement à soutenir les personnes qui étaient plus éloignées du marché du travail et qui étaient confrontées à de nombreux obstacles liés à l'emploi. Dans

la plupart des cas, ces projets n'élaboraient pas de nouvelles approches de prestation de programmes et de services. Toutefois, la plupart essayaient des pratiques et des approches nouvelles pour leur organisme et leur collectivité afin d'améliorer les résultats de leurs participants sur le marché du travail. En général, le volet a appuyé l'expérimentation et l'amélioration itérative de la prestation des services.

Volet Formation menant à l'emploi

Les projets du volet Formation menant à l'emploi appuyaient généralement des personnes un peu plus prêtes à entrer sur le marché du travail. Conformément à la description du volet, les projets financés dans le cadre de ce volet portaient généralement sur la formation axée sur les compétences recherchées et la collaboration avec les employeurs pour informer les participants des possibilités d'emploi.

Portée et objectifs

Les objectifs et les résultats escomptés de chaque projet ont été définis dans les ententes de financement. Même s'ils visaient tous ultimement à améliorer la participation au marché du travail des participants, la majorité des projets comprenaient les progrès dans le continuum préalable à l'emploi parmi les résultats immédiats escomptés pour une grande partie de leurs participants.

Dans l'ensemble, les résultats immédiats les plus courants recherchés par les projets étaient les suivants :

- les participants trouvent un emploi (98 %);
- les participants suivent une formation professionnelle (80 %);
- les participants atteignent le résultat préalable à l'emploi d'une employabilité accrue (76 %);
- les participants suivent une formation de préparation à l'emploi (64 %).

Populations visées par les projets du FCP

Autochtones

Les interventions financées par le FCP sont destinées aux Autochtones, y compris les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis.

La plupart des projets du FCP (65 %) visaient une communauté ou un groupe de communautés des Premières Nations, des Inuits ou des Métis en particulier, tandis que l'objectif d'autres projets consistait à servir plus d'un des 3 groupes de population autochtone. Dans l'ensemble, selon les documents examinés³³ :

- 81 % des projets visaient à servir les membres des Premières Nations;
- 21 % des projets visaient à servir les Inuits;
- 15 % des projets visaient à servir les Métis.

³³ Les valeurs s'élèvent à plus de 100 % parce que les projets pouvaient offrir des services à des personnes de plus d'un groupe de population autochtone.

Emplacement des participants visés

Les projets du FCP visaient à servir les Autochtones partout au Canada, dans les réserves et hors réserve, ainsi que dans les régions urbaines, rurales et éloignées. Dans l'ensemble, selon les documents examinés³⁴ :

- 63 % visaient à servir les personnes vivant dans les réserves ou une communauté inuite;
- 56 % visaient à servir les personnes vivant dans une région urbaine ou à proximité;
- 46 % visaient à servir les personnes vivant dans des régions rurales éloignées d'une région urbaine³⁵;
- 17 % visaient à servir les personnes vivant dans une collectivité éloignée.

Sous-groupes de population visés

Chaque projet du FCP devait préciser s'il avait adopté des dispositions dans le but d'accroître la participation des femmes et des jeunes. De plus, les projets ont indiqué quelles cibles, le cas échéant, avaient été établies en ce qui concerne le nombre de femmes et de jeunes servis. Alors que moins de 3 projets étaient destinés exclusivement aux femmes ou aux jeunes, la plupart comportaient des dispositions pour accroître la participation d'un ou des 2 groupes. Soixante-dix-neuf pour cent (79 %) des projets comportaient des dispositions à l'égard des femmes, 77 % à l'égard des jeunes et 71 % à l'égard des femmes et des jeunes.

Moins de 3 projets désignaient expressément les personnes âgées ou ayant une incapacité comme des participants visés.

Secteurs économiques visés

Les projets du FCP offraient une formation aux participants pour les aider à obtenir un emploi dans une grande variété de secteurs. Les secteurs les plus courants étaient les suivants :

- les métiers (non spécifiques) (60 %);
- la construction (38 %);
- l'exploitation minière (30 %);
- l'hôtellerie et le tourisme (28 %);
- les soins de santé (22 %);
- la charpenterie (22 %).

³⁴ Les valeurs s'élèvent à plus de 100 % parce que les projets pouvaient offrir des services à des personnes dans plus d'un type d'emplacement.

³⁵ Ces emplacements sont classés comme étant à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement et d'une agglomération de recensement et comme subissant une influence métropolitaine faible ou nulle. Source : Statistique Canada. [Classification des secteurs statistiques](#), 2016.

Programmes et services fournis

Les projets du FCP offraient une grande variété de services, allant des services d'aide à l'emploi à contact minime, à la formation intensive de préparation à l'emploi et au soutien à l'obtention d'un grade universitaire :

- 96 % des projets comportaient des interventions visant à améliorer l'employabilité générale des participants, par exemple :
 - 69 % ont offert une formation sur les compétences essentielles;
 - 62 % ont fourni des interventions de préparation à l'emploi pour améliorer l'employabilité des participants;
 - 60 % ont offert divers programmes d'expérience professionnelle;
- 87 % des projets ont offert divers types de formation professionnelle, y compris celle menant à des certificats, diplômes et grades d'établissements postsecondaires reconnus, les programmes d'apprentissage et les certificats reconnus par l'industrie;
- 63 % des projets ont fourni certains types de services d'aide à l'emploi, notamment :
 - l'orientation professionnelle (52 % des projets);
 - la recherche et l'exploration de carrières (40 % des projets);
 - les mesures de soutien à la recherche d'emploi (22 % des projets);
- 23 % des projets ont fourni des mesures de soutien globales aux participants confrontés à de nombreux obstacles à l'emploi.

Beaucoup de projets intégraient des approches, des méthodes et des pratiques autochtones à leurs programmes de formation. Les signataires d'entente ont souligné que cette pratique a augmenté la participation des participants, créé un environnement d'apprentissage favorable et contribué au bien-être des participants.

Coût moyen par participant

Les facteurs contextuels doivent être pris en compte lors de l'examen du coût par participant des interventions. En ce qui concerne le FCP, l'examen des documents a révélé que les facteurs suivants ont touché les projets dont les coûts par participant étaient plus élevés :

- le coût plus élevé de la prestation des programmes relatifs au marché du travail dans les régions rurales, éloignées et nordiques (comparativement aux régions urbaines);
- le coût plus élevé du soutien aux personnes confrontées à des obstacles persistants à l'emploi, car elles peuvent nécessiter des interventions sur une plus longue période ou un soutien plus large et intensif et ne pas avoir de parcours linéaire vers l'emploi.

Pour tous les projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016, le coût moyen prévu par participant avant l'exécution du programme était 11 263 \$. Le coût réel par participant une fois le programme exécuté se situait à 14 437 \$³⁶.

Compte tenu des facteurs contextuels, le coût prévu par participant était relativement faible et le coût réel par participant se situait dans la fourchette prévue pour ces types de programmes. On s'attend à ce que certains projets éprouvent des difficultés imprévues qui augmenteront leur coût par participant. Les répercussions de la pandémie sur le nombre de participants, l'exécution des projets, le marché du travail et l'économie peuvent également avoir influé sur les coûts.

L'évaluation a révélé une importante fluctuation du coût moyen par participant d'un projet à l'autre. Cette fluctuation reflète, en partie, les coûts plus élevés associés à la prestation de programmes dans les régions nordiques, rurales et éloignées et de services aux personnes affrontant des obstacles persistants à l'emploi, qui peuvent nécessiter de multiples interventions. Néanmoins, EDSC pourrait vouloir examiner de près les projets dont le coût moyen par participant est relativement élevé afin de s'assurer que les projets approuvés soutiennent le plus grand nombre possible de travailleurs ou de chercheurs d'emploi autochtones et représentent la façon la plus efficace de fournir du soutien à l'emploi et des services connexes.

5.3 Partenariats, collaboration et intégration au marché du travail

Selon les répondants clés et les documents de projet, le FCP a appuyé l'exécution des projets conjointement avec des partenaires établis de longue date ainsi que l'établissement de nouveaux partenariats. Certains des projets les plus réussis ont mis à profit les relations avec leurs partenaires existants pour mobiliser de nouveaux partenaires.

Types de partenaires

Les signataires d'entente du FCP ont travaillé avec divers partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. Le nombre de partenaires par projet variait de 1 à plus de 20. Dans l'ensemble,

- 71 % des projets ont établi des partenariats avec des bandes, des conseils et des gouvernements autochtones;
- 62 % des projets se sont associés à des cabinets, à des sociétés et à des entreprises du secteur privé;
- 56 % des projets ont collaboré avec des établissements postsecondaires;
- 56 % des projets se sont associés à des organismes à but non lucratif dirigés par des Autochtones.

³⁶ Le coût estimatif par participant avant l'exécution est fondé sur le montant du financement du FCP indiqué dans les ententes de financement et sur le nombre cible de participants. Le coût réel par participant après l'exécution est fondé sur le montant du financement du FCP indiqué dans les ententes de financement ainsi que sur le nombre réel de participants déclaré par les signataires d'entente à la fin de leur projet.

Près de 60 % des projets qui ont identifié des partenaires du secteur privé ont travaillé avec des partenaires des secteurs de l'extraction minière, de l'exploitation des carrières et de l'extraction de pétrole et de gaz.

Contributions des partenaires

Les contributions des partenaires ont pris de nombreuses formes, notamment :

- le soutien de la conception du projet;
- la prestation de la formation;
- l'organisation de stages;
- les engagements à embaucher des participants formés;
- l'offre de ressources en espèces et en nature.

Les ententes de financement précisaient les sources de financement prévues pour chaque projet, y compris les ressources en espèces et en nature prévues fournies par les organismes partenaires. En général :

- le FCP devait octroyer 54 % du financement de tous les projets;
- les partenaires devaient verser 13 % des ressources des projets sous forme de contributions en espèces, soit plus de 50 millions de dollars pour l'ensemble des projets;
- les partenaires devaient fournir 33 % des ressources des projets à titre de contributions en nature, soit une valeur estimative de plus de 126 millions de dollars pour l'ensemble des projets.

Le financement et les ressources en nature fournis par les partenaires variaient de 0 % à 89 % des ressources totales par projet. Le quart (25 %) des projets devaient recevoir au moins 50 % des ressources de leurs partenaires. Un autre quart (25 %) des projets devaient recevoir de 25 % à 49 % des ressources de leurs partenaires.

Bien que de nombreux partenariats aient évolué comme prévu, l'examen des documents a révélé que certains signataires d'entente ont eu de la difficulté à obtenir les contributions prévues de leurs partenaires. Il n'a pas été possible de confirmer le montant réel des ressources en espèces et en nature fournies par les partenaires ni de confirmer dans quelle mesure ces derniers avaient respecté leurs engagements initiaux à l'égard de tous les projets³⁷.

Avantages et défis découlant de la collaboration avec les partenaires

Avantages

Les études de cas, les entrevues avec des répondants clés et l'examen des documents ont fait état de nombreux exemples de partenariats fructueux, qui ont donné lieu à de nombreux avantages associés à l'approche de partenariat, à savoir :

³⁷ D'autres détails sont fournis dans la section « Mesure du rendement et collecte de données ».

- améliorer la sensibilisation culturelle des employeurs et leur volonté à travailler avec les communautés et les fournisseurs de services autochtones pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre;
 - établir des relations entre les employeurs et les fournisseurs de services et les communautés autochtones;
- harmoniser la formation pour préparer les participants à répondre aux besoins actuels ou futurs en matière de main-d'œuvre des employeurs;
 - aider les participants à aller au-delà des postes de premier échelon;
 - créer des possibilités locales afin que les participants puissent demeurer dans leur collectivité et avec leur famille;
- permettre aux communautés de tirer profit de grands projets sur leur territoire ou à d'autres endroits;
- permettre aux responsables des projets de soutenir les personnes qui sont confrontées à de multiples obstacles à l'emploi.

Deux projets illustrant des partenariats réussis ont été tirés des projets faisant partie des études de cas.

Exemple d'étude de cas n° 1

Un signataire d'entente bien établi s'est associé à des fournisseurs de formation industrielle, à des organismes de reconnaissance professionnelle et à des employeurs. Il a mis à profit son vaste réseau de partenaires de l'industrie pour cerner les petites et moyennes entreprises disposées à offrir une expérience professionnelle et une formation en cours d'emploi aux participants et à les embaucher.

Les participants sans emploi et sous-employés ont suivi une formation professionnelle, puis ont été jumelés à des employeurs pour effectuer les composantes obligatoires en milieu de travail de leur processus de formation, d'apprentissage ou de certification.

L'organisme a reconnu que les participants étaient souvent aux prises avec de nombreux obstacles. Pour répondre aux besoins des participants, le fournisseur de services a fait preuve de souplesse pour les aider à surmonter les revers et à modifier les plans d'action pour poursuivre leur perfectionnement d'une manière qui répondait le mieux à leurs besoins, intérêts et objectifs. L'organisme s'est engagé à soutenir les participants aussi longtemps que nécessaire pour obtenir un résultat positif.

À la fin du projet, 499 participants avaient un emploi, soit 260 de plus que l'objectif fixé.

Exemple d'étude de cas n° 2

Un signataire d'entente bien établi a pris connaissance d'une nouvelle possibilité, car une société en exploitation dans sa région a remporté un important contrat de construction navale. La société avait collaboré auparavant avec le signataire d'entente et ils avaient établi des liens de confiance, de sorte que le partenaire a choisi d'investir dans le programme.

Le signataire d'entente a travaillé en partenariat avec la société, les syndicats et les associations concernés et un établissement de formation professionnelle pour préparer les participants à concourir et à obtenir un emploi dans le secteur de la construction navale. Les participants ont reçu une formation professionnelle qui correspondait aux besoins futurs en matière de main-d'œuvre de la société et ont eu l'occasion d'acquérir une expérience de travail pertinente.

Dans l'ensemble, 339 participants ont été embauchés après avoir terminé leur intervention, soit 131 de plus que l'objectif prévu.

Défis

Dans certains cas, les partenariats ne se sont pas déroulés comme prévu. Des défis variés ont été affrontés, dont voici des exemples :

- certains partenariats établis pour des projets majeurs ne se sont pas déroulés comme prévu.
- certains projets consistaient à recruter des participants pour travailler pour des partenaires ou à suivre une formation offerte par ces derniers à un autre endroit; ils ont dû suspendre leurs activités pendant les confinements liés à la pandémie, les périodes de distanciation physique ou les interdictions de voyager dans les communautés;
- les partenariats entre les signataires d'entente du FCP et les partenaires qui n'avaient jamais travaillé avec des Autochtones ont parfois éprouvé des difficultés liées au manque de sensibilisation culturelle, à la mauvaise communication et aux environnements de travail qui n'étaient pas accueillants pour les participants autochtones;
- dans certains cas, des cultures organisationnelles et des niveaux de capacité différents et des visions divergentes relatives à la conception et à l'exécution des projets ont nui à la capacité des partenaires de travailler ensemble ou ont mené à la dissolution des partenariats.

Certains signataires d'entente du FCP ont pu s'adapter en trouvant de nouveaux partenaires ou en remaniant leur projet. Par exemple :

- un signataire d'entente a été confronté à des obstacles liés à la sensibilisation culturelle et a réagi en élaborant un module de formation sur la sensibilisation à l'histoire autochtone, le contexte actuel et la promotion de la réconciliation; la formation a depuis été offerte à des organismes des secteurs public, privé et à but non lucratif dans plusieurs provinces des Maritimes;
- un projet incapable d'avancer parce qu'il était fondé sur un projet majeur bloqué pour une durée indéterminée a réussi à identifier de nombreux nouveaux petits employeurs partenaires et à former les participants pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre;
- Il a été impossible de réaliser un projet comportant une composante de formation hors de la collectivité en raison des confinements et de l'interdiction de se rendre dans la collectivité; le projet a été adapté en collaboration avec des partenaires pour offrir la formation en ligne :
 - par conséquent, la formation joint actuellement un plus grand nombre de participants dans une plus vaste région géographique qu'avant la pandémie.

5.4 Profil des participants au FCP

En 2017 et 2018, environ 5 000 participants autochtones ont entrepris une ou plusieurs interventions financées dans le cadre de l'appel de propositions du FCP de 2016. La figure 5 présente le profil sociodémographique des participants selon le groupe de population autochtone, le type d'emplacement, le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et l'état matrimonial. En général :

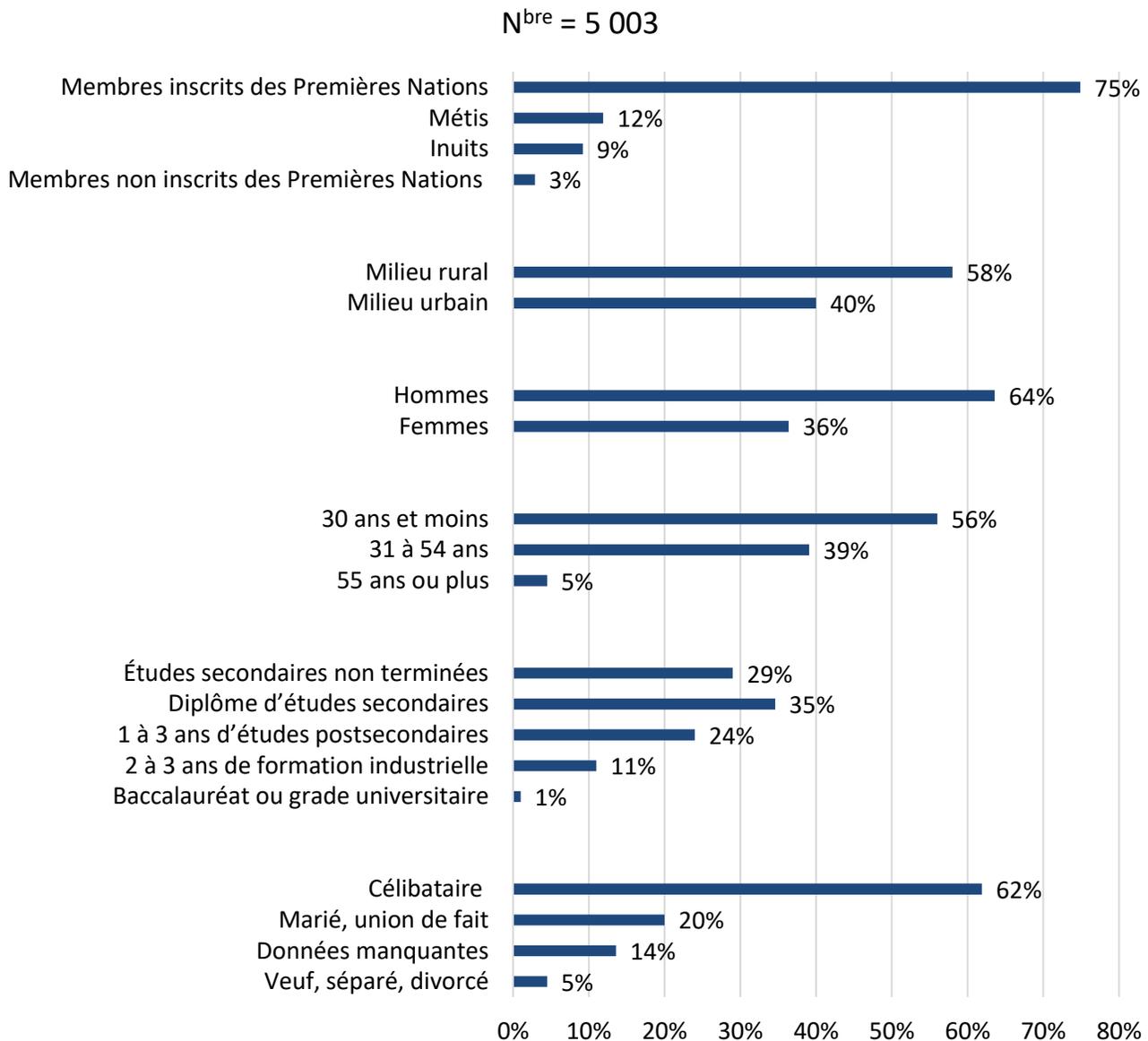
- 75% des participants étaient des membres inscrits des Premières Nations; le quart restant était composé de 12 % de Métis, de 9 % d'Inuits et de 3 % de membres non inscrits des Premières Nations;
- le programme a joint des personnes qui vivent dans des régions rurales (58 %) et urbaines (40 %);

Direction de l'évaluation

- la plupart des participants étaient des hommes (64 %) ³⁸;
- les participants avaient un faible niveau de scolarité; 29 % n'avaient pas terminé leurs études secondaires contre 35 % qui avaient obtenu un diplôme d'études secondaires, sans toutefois avoir reçu d'autres types de formation ou d'éducation;
- la plupart des participants étaient célibataires (62 %).

³⁸ La majorité des ententes de financement comprenaient des dispositions de recrutement des femmes, et de nombreuses ententes comportaient des cibles précises pour la participation des femmes aux interventions financées. L'évaluation n'a pas déterminé si ces dispositions ont augmenté la participation des femmes aux projets financés dans le cadre d'appels de propositions antérieurs du FCP.

Figure 5 : Profil sociodémographique des participants au FCP en 2017 et 2018

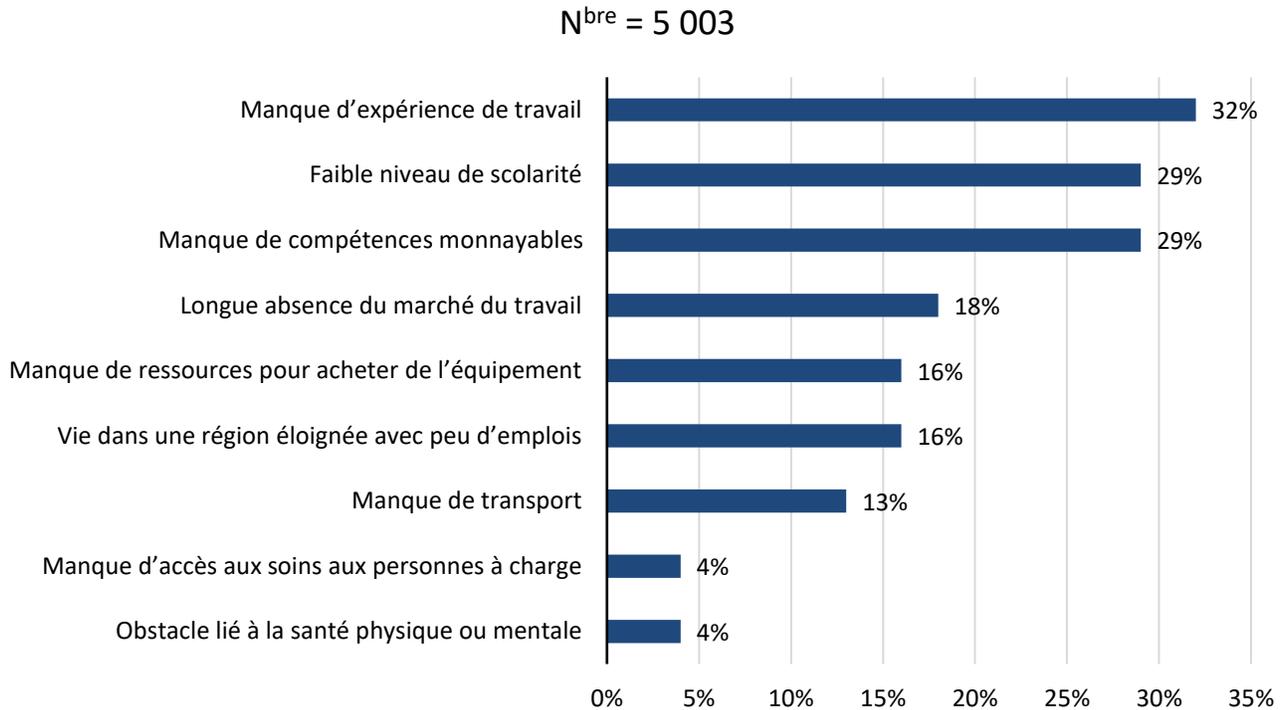


Source : Données administratives du FCP.

Obstacles à la participation au marché du travail

Au début de leur intervention financée par le FCP, on a demandé aux participants d'indiquer quels obstacles avaient nui à leur capacité de trouver un emploi et de le conserver. La figure 6 présente les obstacles cernés par les participants. Puisque des participants peuvent avoir choisi de ne pas déclarer leurs obstacles à l'emploi ou avoir été mal à l'aise d'en signaler certains, les résultats doivent être considérés comme une estimation prudente.

Figure 6 : Types d'obstacles auxquels sont confrontés les participants au FCP



Source : Données administratives du FCP.

Compte tenu de la proportion élevée de participants qui étaient des jeunes ou qui avaient un faible niveau de scolarité, voici les 3 obstacles les plus courants qu'ils ont mentionnés :

- le manque d'expérience de travail (32 %);
- le faible niveau de scolarité (29 %);
- le manque de compétences monnayables (29 %).

Au moins 15 % des participants ont signalé les obstacles suivants : la longue absence du marché du travail (18 %), les ressources limitées (16 %), la résidence dans une région éloignée (16 %) et l'absence de moyen de transport (13 %). En ce qui concerne l'éloignement, les répondants clés ont souligné que le virage vers la formation en ligne en réponse à la pandémie a facilité la formation des participants qui avaient accès à Internet haute vitesse avec une bande passante suffisante. Pour ceux sans accès à Internet, le passage à la formation en ligne a constitué un obstacle majeur à leur participation, particulièrement ceux dans les communautés qui étaient fermées pendant certaines périodes de la pandémie³⁹.

Seulement 4 % des participants ont indiqué que le manque d'accès aux soins aux personnes à charge a constitué un obstacle. Toutefois, il y avait une variation selon le sexe; 8 % des femmes qui ont

³⁹ La qualité et l'efficacité de la formation offerte en ligne n'ont pas été évaluées dans le cadre de l'évaluation.

participé aux interventions financées par le FCP ont indiqué que les soins aux personnes à charge constituaient un obstacle, comparativement à 2 % des hommes.

Des obstacles à l'emploi ont été signalés lorsque les participants ont commencé leurs interventions, et la plupart les avaient commencées avant le début de la pandémie. La fermeture des écoles, des garderies et d'autres services de soins aux personnes à charge a entraîné des répercussions disproportionnées sur les femmes et les cheffes de famille monoparentale, ce qui signifie que les soins aux personnes à charge ont peut-être constitué un obstacle plus fréquent pendant la pandémie⁴⁰.

5.5 Résultats de la participation

L'analyse des résultats s'est concentrée sur les résultats sur le marché du travail des 5 003 participants qui ont commencé une intervention financée par le fonds en 2017 et 2018:

- les valeurs **avant la participation** au programme représentent les moyennes annuelles sur la période de 5 ans précédant la participation au programme;
- les valeurs **après la participation** au programme représentent les moyennes annuelles sur la période de 3 ans suivant la participation au programme;
- les **résultats** correspondent au changement dans les moyennes annuelles entre la période précédant la participation et celle suivant la participation.

Les résultats sur le marché du travail sont mesurés en fonction de 5 indicateurs.

- Les **gains** : la rémunération annuelle moyenne des participants, y compris le revenu d'un travail indépendant.
- L'incidence **d'emploi** : le pourcentage annuel moyen de participants qui occupent un emploi pendant au moins un jour au cours d'une année donnée.
- Le **recours aux prestations d'assurance-emploi** : le montant annuel moyen des prestations d'assurance-emploi reçues par les participants.
- Le **recours aux prestations d'aide sociale** : le montant annuel moyen des prestations d'aide sociale reçues par les participants.
- Les **mesures de soutien du revenu en proportion du revenu global** : la proportion du revenu annuel des participants (gains provenant des salaires, des traitements et du travail autonome, en plus des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale) qui provient des prestations de revenu gouvernementales (assurance-emploi et aide sociale).

Les lecteurs ont intérêt à faire preuve de prudence lorsqu'ils interprètent les résultats sur le marché du travail. L'analyse des résultats sur le marché du travail saisit les résultats suivant la participation au programme des premières cohortes de participants après le lancement des projets. Les résultats sur le marché du travail des premières cohortes peuvent ne pas être représentatifs des résultats globaux des participants.

⁴⁰ Conseil de l'information sur le marché du travail. [Les femmes en période de reprise économique : la COVID-19 et la participation des femmes au marché du travail](#), 2022.

De plus, les résultats d'emploi des participants ne peuvent être uniquement attribuables à la participation au programme. Les modifications de la participation des participants au marché du travail au fil du temps peuvent être influencées par des tendances générales et des changements dans le marché du travail et l'économie. Il est particulièrement pertinent pour cette évaluation de tenir compte du fait que la période d'observation des résultats suivant la participation au programme utilisée pour l'analyse chevauche les mesures liées à la pandémie et les perturbations sur le marché du travail et dans l'économie.

Un certain nombre de mesures temporaires de soutien du revenu qui peuvent avoir influé sur les décisions d'emploi des participants et le recours au soutien du revenu étaient accessibles pendant la période suivant la participation⁴¹. De plus, l'analyse des résultats ne comprend pas le soutien du revenu offert dans le cadre du Programme d'aide au revenu dans les réserves aux membres inscrits des Premières Nations qui vivent dans les réserves⁴². C'est pourquoi il faut interpréter avec prudence les résultats liés au recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale et à la proportion des revenus des participants provenant des mesures de soutien du revenu gouvernementales.

Résultats généraux des participants

Le tableau 6 présente les résultats sur le marché du travail des participants avant et après leur participation au FCP en 2017 et 2018.

Tableau 6 : Moyennes annuelles des résultats sur le marché du travail des participants au FCP en 2017 et 2018

Indicateur de participation au marché du travail	Avant la participation	Après la participation	Résultat
Rémunération	13 920 \$	18 070 \$	+ 4 150 \$
Incidence d'emploi	55 %	59 %	+ 4 points de pourcentage
Recours aux prestations d'assurance-emploi	1 551 \$	3 553 \$	+ 2 003 \$
Recours aux prestations d'aide sociale	1 085 \$	1 615 \$	+ 530 \$
Mesures de soutien du revenu en proportion du revenu global	19 %	31 %	+ 12 points de pourcentage

⁴¹ Parmi les exemples de mesures temporaires de soutien du revenu accessibles pendant la période suivant la participation au programme, mentionnons entre autres la Prestation canadienne d'urgence offerte de mars à septembre 2020 et la Prestation canadienne de la relance économique offerte de septembre 2020 à octobre 2021.

⁴² L'analyse des résultats sur le marché du travail ne comprenait pas les mesures de soutien du revenu fournies par Services aux Autochtones Canada dans le cadre du Programme d'aide au revenu dans les réserves. Il faut donc comprendre que les résultats relatifs au recours à l'aide sociale par les membres inscrits des Premières Nations ne s'appliquent qu'à ceux qui ne vivent pas dans les réserves.

Le tableau 7 présente la proportion de participants se situant dans 6 différentes tranches de gains de 10 000 \$, soit de 0 \$ à 60 000 \$ ou plus par année avant et après la participation au programme. Il présente également le changement dans la proportion de participants se situant dans chaque tranche de gains suivant la participation.

Tableau 7 : Proportion de participants et variation en pourcentage selon les tranches de gains annuels moyens

Tranche de gains	% de participants avant la participation	% de participants après la participation	Variation entre la période précédant et celle suivant la participation (points de pourcentage)
0 \$ à 9 999 \$	66,7 %	59,3 %	- 7,4
10 000 \$ à 19 999 \$	10,9 %	10,7 %	- 0,2
20 000 \$ à 29 999 \$	6,5 %	8,1 %	+ 1,6
30 000 \$ à 44 999 \$	6,5 %	7,9 %	+ 1,4
45 000 \$ à 59 999 \$	3,3 %	4,9 %	+ 1,5
+ 60 000 \$	6,2 %	9,2 %	+ 3

Voici ce que révèlent les tableaux 6 et 7 :

- après avoir participé aux interventions financées par le FCP, les participants ont augmenté leurs gains de 4 150 \$ par année;
 - la proportion de participants gagnant moins de 10 000 \$ a diminué de 7 points de pourcentage, tandis que la proportion de participants gagnant plus de 30 000 \$ a augmenté de 6 points;
- les participants ont augmenté leur incidence d'emploi de 4 points de pourcentage;
 - selon les résultats déclarés par les signataires d'entente du FCP, 48 % des participants occupaient un emploi après leur participation (dont 1 % étaient des travailleurs autonomes);
- les prestations d'assurance-emploi des participants ont augmenté de 2 000 \$, leurs prestations d'aide sociale ont augmenté de 530 \$ et la proportion de leur revenu provenant des mesures de soutien gouvernementales a haussé de 12 points de pourcentage.

Le recours accru aux prestations d'assurance-emploi n'est pas nécessairement négatif, car il peut refléter des améliorations des résultats des participants sur le marché du travail suivant leur participation au programme. En d'autres mots, parce qu'ils ont travaillé davantage, les participants sont devenus admissibles à l'assurance-emploi et ont touché des prestations d'assurance-emploi.

Les résultats sur le marché du travail ne peuvent être uniquement attribuables à la participation au FCP. Toutefois, une analyse de l'impact différentiel effectuée dans le cadre de l'évaluation du FCP en 2020 a révélé que le programme avait entraîné des impacts positifs. Comparativement à des non-participants similaires, les personnes qui ont commencé une intervention du FCP de janvier 2011 à décembre 2012 affichaient des gains annuels plus élevés au cours de la période suivant la

participation. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont gagné 5 000 \$ de plus, les anciens prestataires ont gagné 6 010 \$ de plus et les non-prestataires ont touché 1 240 \$ de plus⁴³.

Résultats selon le type d'intervention du FCP

Les résultats ont été évalués pour les participants à 6 types d'interventions du FCP⁴⁴. Dans l'ensemble, les résultats révèlent des variations en ce qui concerne :

- les caractéristiques du marché du travail pour les participants aux différents types d'interventions du FCP;
- les résultats sur le marché du travail des participants aux différents types d'interventions du FCP.

Caractéristiques du marché du travail pour les participants aux différentes interventions du FCP

Le tableau 8 présente les caractéristiques du marché du travail des participants avant et après leur participation au programme pour chaque type d'intervention.

Tableau 8 : Caractéristiques du marché du travail des participants avant leur participation au FCP en 2017 et 2018 selon le type d'intervention

Type d'intervention	% de participants au FCP*	Rémunération annuelle moyenne	Incidence d'emploi	Recours aux prestations d'assurance-emploi ⁴⁵
Développement des compétences – régulier (n ^{bre} = 2 035)	41 %	12 957 \$	54 %	1 489 \$
Services d'aide à l'emploi (n ^{bre} = 1 235)	25 %	17 542 \$	61 %	2 134 \$
Formation sur les compétences essentielles (n ^{bre} = 479)	10 %	10 152 \$	48 %	993 \$
Subventions salariales ciblées (n ^{bre} = 411)	8 %	15 459 \$	66 %	1 545 \$
Développement des compétences – apprentis (n ^{bre} = 394)	8 %	17 966 \$	63 %	1 517 \$

⁴³ Source : EDSC, [Évaluation de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones et du Fonds pour les compétences et les partenariats](#), 2020.

⁴⁴ Les analyses selon le type d'intervention ont été effectuées à l'aide d'une unité d'analyse appelée « équivalent de plan d'action ». Pour les participants qui ont bénéficié de plus d'une intervention, les unités sont fondées sur l'intervention principale (la plus longue) dont ils ont bénéficié.

⁴⁵ Les montants plus élevés des prestations d'assurance-emploi reçues avant la participation donnent à penser que la participation au marché du travail des participants était plus forte, car ils étaient admissibles à ces prestations et à des montants plus élevés.

Partenariats pour la création d'emplois (n ^{bre} = 267)	5 %	4 869 \$	33 %	884 \$
Toutes les interventions	98 %*	13 920 \$	55 %	1 551 \$

* Remarque : Le total n'égalé pas 100 %, car les participants aux programmes Travail autonome et Expérience de travail étudiant sont exclus. Le Travail autonome a été exclu parce que l'intervention ne se prête pas au type d'analyse des résultats sur le marché du travail effectuée dans le cadre de l'évaluation. L'Expérience de travail étudiant a aussi été exclue en raison du faible nombre de participants.

En général :

- les personnes qui ont participé aux 3 types d'interventions suivants avaient une plus forte participation au marché du travail avant leur participation au programme :
 - Développement des compétences – apprentis;
 - Services d'aide à l'emploi;
 - Subventions salariales ciblées;
- les personnes qui ont participé aux 2 types d'interventions suivants avaient une plus faible participation au marché du travail :
 - Formation sur les compétences essentielles;
 - Partenariats pour la création d'emplois.

Résultats sur le marché du travail

Le tableau 9 présente les résultats sur le marché du travail des participants pour chaque type d'intervention.

Tableau 9 : Résultats sur le marché du travail des participants par type d'intervention du FCP en 2017 et 2018

Type d'intervention	Rémunération	Incidence d'emploi (points de pourcentage)	% du revenu provenant des mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)
Subventions salariales ciblées	+ 10 494 \$	+ 7	+ 13
Développement des compétences – apprentis	+ 10 097 \$	+ 12	+ 10
Formation sur les compétences essentielles	+ 5 240 \$	+ 4	+ 13
Développement des compétences – régulier	+ 4 356 \$	+ 4	+ 11
Services d'aide à l'emploi	+ 392 \$	+ 1	+ 13
Partenariats pour la création d'emplois	- 439 \$	- 11	+ 13

Parmi les types de programmes offerts aux participants dont la participation au marché du travail était, en moyenne, plus forte avant leur participation au programme, les subventions salariales ciblées et le développement des compétences – apprentis ont obtenu des résultats relativement solides.

Parmi les types de programmes offerts aux participants dont la participation au marché du travail était, en moyenne, plus faible avant leur participation au programme, la formation sur les compétences essentielles a obtenu des résultats relativement solides.

La participation au marché du travail avant la participation au programme et les résultats des participants au Développement des compétences – régulier après la participation au programme étaient très près de la moyenne de tous les participants; leurs résultats étaient positifs.

Les programmes **Développement des compétences – apprentis** et **Subventions salariales ciblées** représentaient 16 % des participants (8 % chacun). Comme le montre le tableau 9, les augmentations de la rémunération et de l'incidence d'emploi après la participation étaient plus élevées chez les participants à ces interventions par rapport à ceux qui ont pris part à d'autres interventions.

Le quart des participants (25 %) ont reçu des **services d'aide à l'emploi**. Les interventions ont donné lieu à des augmentations modérées des gains et de l'incidence d'emploi. Ces services visent généralement à faciliter le retour rapide au travail des participants plutôt que d'augmenter leur niveau de compétences. Par conséquent, on s'attend à ce qu'ils aient une incidence plus modeste sur la rémunération que d'autres types d'interventions.

Les participants au programme **Partenariats pour la création d'emplois** représentaient 5 % de tous les participants du FCP. Par rapport aux participants à d'autres interventions, ils ont obtenu les résultats les plus faibles, car ils ont vu leurs gains et leur incidence d'emploi diminuer après leur participation. Les participants au programme Partenariats pour la création d'emplois acquièrent de l'expérience de travail en travaillant à des projets au profit des communautés. Ces projets peuvent avoir des avantages plus vastes pour les Autochtones et leurs communautés qui ne sont pas pris en compte au moyen des indicateurs de résultats sur le marché du travail.

Les résultats relatifs à ces 6 types d'interventions sont généralement conformes à celles se rapportant à des interventions similaires évaluées par EDSC⁴⁶.

Résultats selon le type de participant

Les résultats sur le marché du travail suivant la participation au programme ont été évalués pour 3 types de participants⁴⁷ :

⁴⁶ Voir, par exemple, l'[Évaluation horizontale des ententes sur le développement du marché du travail](#).

⁴⁷ Les prestataires actifs de l'assurance-emploi sont les participants qui ont commencé une intervention financée par le FCP pendant qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi sont les participants qui ont commencé une intervention financée par le FCP jusqu'à 5 ans après la fin de leurs prestations. Les non-prestataires de l'assurance-emploi sont les participants qui ne sont ni des prestataires actifs ni d'anciens prestataires.

- les prestataires actifs de l'assurance-emploi, qui représentaient 15 % des participants;
- les anciens prestataires de l'assurance-emploi, qui représentaient 23 % des participants;
- les non-prestataires de l'assurance-emploi, qui représentaient 62 % des participants.

Chaque type comprend des personnes ayant différents niveaux de participation au marché du travail avant leur participation au programme (gains et incidence d'emploi). Comme le montre le tableau 10, les prestataires actifs de l'assurance-emploi affichaient la plus forte participation au marché du travail avant leur participation au programme, tandis que les non-prestataires de l'assurance-emploi affichaient la plus faible participation.

Les différences dans le niveau de participation au marché du travail pour les 3 types de participants se sont maintenues au cours de la période suivant la participation. Autrement dit, les prestataires actifs de l'assurance-emploi continuent d'enregistrer les revenus annuels et l'incidence d'emploi les plus élevés, contrairement aux non-prestataires qui continuent d'afficher les plus faibles. Toutefois, les participants qui ne sont pas des prestataires de l'assurance-emploi ont enregistré des hausses plus élevées de la rémunération et de l'incidence d'emploi après leur participation. En fait, bien que l'incidence d'emploi des prestataires actifs et anciens ait diminué, elle a augmenté de 14 points de pourcentage chez les non-prestataires.

Tableau 10 : Résultats sur le marché du travail des participants au FCP en 2017 et 2018 selon le type de participant

Indicateurs de résultats sur le marché du travail	Prestataires actifs de l'assurance-emploi	Anciens prestataires de l'assurance-emploi	Non-prestataires de l'assurance-emploi
Rémunération avant la participation	29 381 \$	19 407 \$	8 014 \$
Incidence d'emploi avant la participation	80 %	74 %	42 %
Proportion du revenu provenant des mesures de soutien du revenu gouvernementales avant la participation	20 %	26 %	16 %
Rémunération après la participation	- 2 575 \$	+ 418 \$	+ 7 089 \$
Incidence d'emploi après la participation (points de pourcentage)	- 11	- 13	+ 14
Variation de la proportion du revenu provenant des mesures de soutien du revenu gouvernementales après la participation (points de pourcentage)	+ 9	+ 6	+ 14

Résultats selon le sous-groupe de participants

Les résultats sur le marché du travail suivant la participation au programme ont été évalués pour les sous-groupes de participants en fonction des facteurs suivants :

- groupe de population autochtone (membres inscrits des Premières Nations, membres non inscrits des Premières Nations, Inuits, Métis);
- sexe (hommes, femmes);
- âge (30 ans et moins, 31 à 54 ans, 55 ans et plus);
 - jeunes sans diplôme d'études secondaires;
- type d'emplacement (rural, urbain).

Au sein de ces sous-groupes de participants, l'analyse des résultats a révélé des différences dans leur participation au marché du travail avant la participation au programme et leurs résultats après la participation. L'analyse des résultats ne tient pas compte des différences dans la composition des sous-groupes. Par exemple, il peut y avoir des différences dans le niveau de scolarité, l'âge et le type d'intervention reçue entre les différents groupes de population autochtone, ce qui pourrait expliquer certains des écarts dans leur participation au marché du travail et leurs résultats. C'est pourquoi les résultats ne devraient pas être comparés entre les sous-groupes. Néanmoins, il est possible d'obtenir un aperçu en interprétant les résultats conjointement avec le niveau de participation au marché du travail des sous-groupes avant leur participation au programme. Les différences dans les résultats qui ne peuvent être facilement expliquées peuvent signaler des domaines qui bénéficieraient d'un examen plus approfondi.

Groupes de population autochtone

Le tableau 11 présente la participation au marché du travail avant la participation au programme et les résultats après la participation pour 4 groupes de population autochtone⁴⁸ :

- membres inscrits des Premières Nations (75 % des participants);
- Métis (12 % des participants);
- Inuits (9 % des participants);
- membres non inscrits des Premières Nations (3 % des participants).

Tableau 11 : Participation au marché du travail et résultats des participants au FCP en 2017 et 2018 selon le groupe de population autochtone

Indicateurs et résultats de la participation au marché du travail	Inuits	Métis	Premières Nations (membres inscrits)	Premières Nations (membres non inscrits)
Rémunération avant la participation	25 131 \$	24 600 \$	11 110 \$	10 907 \$
Incidence d'emploi avant la participation	75 %	71 %	51 %	53 %

⁴⁸ Le FCP n'est pas un programme fondé sur la distinction.

Proportion du revenu provenant des mesures de soutien du revenu gouvernementales avant la participation	18 %	17 %	19 %*	19 %
Rémunération après la participation	+ 13 411 \$	- 8 167 \$	+ 1 692 \$	+ 10 860 \$
Incidence d'emploi après la participation (points de pourcentage)	+ 12	+ 15	- 0,5	+ 24
Variation de la proportion du revenu provenant des mesures de soutien du revenu gouvernementales après la participation (points de pourcentage)	+ 3	+ 8	+ 13*	+ 11

* Remarque : Les résultats excluent le recours à l'aide sociale des membres inscrits des Premières Nations qui vivent dans les réserves. Les personnes qui vivent dans les réserves sont servies par Services aux Autochtones Canada dans le cadre du Programme d'aide au revenu dans les réserves, et EDSC n'a pas accès aux données sur les bénéficiaires de ce programme.

Avant la participation au programme, la participation au marché du travail des membres inscrits et non inscrits des Premières Nations était semblable, mais était plus faible que celle des participants inuits et métis. Toutefois, les résultats suivant la participation des membres inscrits et non inscrits des Premières Nations différaient :

- les gains des membres non inscrits des Premières Nations ont augmenté de 10 860 \$, tandis que ceux des membres inscrits ont haussé de 1 692 \$;
- l'incidence d'emploi des membres non inscrits des Premières Nations a augmenté de 24 points de pourcentage, tandis que celle des membres inscrits a diminué de 0,5 point.

Dans une certaine mesure, les résultats sur le marché du travail moins élevés des membres inscrits des Premières Nations peuvent s'expliquer par leur lieu de résidence. En 2016, 40 % des membres inscrits des Premières Nations vivaient dans des réserves où les possibilités d'emploi étaient souvent moins nombreuses⁴⁹. Néanmoins, certains projets visant les membres inscrits des Premières Nations dans les réserves ont obtenu d'excellents résultats pour les participants. Ces projets visaient généralement à améliorer les résultats des participants sur le marché du travail tout en leur permettant de demeurer dans leur collectivité. Ils ont formé les participants pour répondre à la demande actuelle ou à venir sur le marché du travail, comme les grands projets d'extraction de ressources, ou pour répondre aux possibilités d'emploi et aux besoins de la collectivité.

Les participants inuits et métis ont augmenté leurs gains de 13 411 \$ et 8 167 \$ respectivement et ont atteint une incidence d'emploi moyenne de 86 %.

⁴⁹ Canada. Statistique Canada. [Membres inscrits des Premières Nations au Canada : un aperçu du Recensement de 2021](#), 2023.

Sexe

Le tableau 12 présente la participation au marché du travail avant la participation au programme et les résultats après la participation des hommes, qui représentaient 64 % des participants, et des femmes qui représentaient 36 % des participants.

Tableau 12 : Participation au marché du travail et résultats des participants au FCP en 2017 et 2018 selon le sexe

Indicateurs et résultats de la participation au marché du travail	Hommes	Femmes
Rémunération avant la participation	16 348 \$	9 693 \$
Incidence d'emploi avant la participation	58 %	51 %
Proportion du revenu provenant des mesures de soutien du revenu gouvernementales avant la participation	16 %	24 %
Rémunération après la participation	+ 5 455 \$	+ 2 253 \$
Incidence d'emploi après la participation (points de pourcentage)	+ 7	- 0,5
Variation de la proportion du revenu provenant des mesures de soutien du revenu gouvernementales après la participation (points de pourcentage)	+ 12	+ 12

La participation des femmes au marché du travail avant leur participation au programme était plus faible que celle des hommes et, comparativement à ces derniers, elles ont obtenu des résultats plus faibles après leur participation. Les participants dont l'insertion sur le marché du travail avant la participation au programme était plus faible (jeunes, résidents urbains et non-prestataires de l'assurance-emploi) affichaient généralement des résultats supérieurs après la participation. Les femmes et les membres inscrits des Premières Nations étaient les seuls sous-groupes de participants à avoir une participation plus faible au marché du travail avant la participation au programme et des résultats plus faibles après la participation.

L'appel de propositions de 2016 comprenait des dispositions visant à favoriser le recrutement des femmes et leur participation aux projets du FCP. La plupart des projets comportaient des dispositions visant à accroître la participation des femmes, mais peu ont été expressément conçus pour les femmes autochtones. Le seul projet visant précisément les femmes, pour lequel des rapports sur les résultats étaient disponibles, affichait des résultats relativement solides après la participation, car plus de 50 % des participantes occupaient un emploi après la participation.

Les sources de données de l'évaluation n'indiquent pas clairement ce qui aurait pu contribuer aux résultats plus faibles des femmes. Beaucoup de projets formaient les participants pour travailler dans des domaines à prédominance masculine, comme les métiers de la construction et de l'extraction des ressources. Les projets qui offraient une formation dans des domaines où les femmes sont bien représentées et qui correspondaient aux besoins cernés dans les communautés autochtones, comme les soins infirmiers, l'éducation et l'éducation de la petite enfance, ont attiré plus de femmes.

L'accès aux soins aux personnes à charge peut avoir une incidence sur les résultats des femmes. Au cours de leur participation au programme, 8 % des femmes qui ont commencé une intervention du FCP en 2017 et 2018 ont mentionné que le manque d'accès aux soins aux personnes à charge constituait

un obstacle à l'emploi. La pandémie de COVID-19 pourrait avoir accru la prévalence et la gravité de cet obstacle. Le renforcement des protocoles de santé et de sécurité exigeant que les enfants restent à la maison au premier signe de maladie, ainsi que la fermeture des garderies et des écoles, a amené de nombreuses femmes à quitter le marché du travail ou à réduire leurs heures de travail. De plus, les femmes occupant des emplois peu rémunérés ont subi des pertes d'emploi plus importantes et il a fallu plus de temps pour que leur situation se rétablisse⁵⁰.

Exemple de formation conçue pour les femmes

Le projet a été financé dans le cadre du volet Innovation et dirigé par un organisme à but non lucratif de femmes autochtones. Pendant 55 mois, le projet a mis à l'essai et peaufiné une approche de soutien tenant compte des traumatismes pour aider les femmes autochtones à suivre une formation pour obtenir et conserver des emplois dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'économie verte, de l'énergie, de l'agriculture et du développement durable.

Le programme a aidé les femmes à surmonter des défis socioéconomiques et a fourni une vaste gamme de mesures de soutien avant le début de la formation, notamment en aidant les participantes à obtenir des pièces d'identité, à ouvrir des comptes bancaires et à recevoir un counseling individuel.

Le programme de formation était sexospécifique, tenait compte des traumatismes et était adapté à la culture afin d'aider les participantes à réussir dans les milieux de travail à prédominance masculine. Il comportait des activités ancrées dans la culture, par exemple la fabrication de mocassins et de sacs de médicaments, les enseignements des sept grands-pères et les cérémonies, conjointement avec une formation standard comme en santé et sécurité au travail, les premiers soins et la réanimation cardiorespiratoire, la sensibilisation aux chariots élévateurs et la formation professionnelle.

Les responsables du projet ont collaboré avec un réseau intersectoriel de partenaires, y compris des conseils scolaires, des établissements postsecondaires, des associations professionnelles et des syndicats, des sociétés minières et d'autres organisations autochtones. Ensemble, ils ont offert une formation professionnelle, renseigné les participantes sur les emplois et les ont aidés à réussir leur intégration au milieu de travail.

Un peu plus de 50 % des participantes occupaient un emploi après avoir terminé leur formation. Certaines ont pu lancer leur propre entreprise, ce qui a soutenu leur famille et leur collectivité, en plus d'améliorer leurs résultats individuels sur le marché du travail.

Âge

Le tableau 13 présente la participation au marché du travail avant la participation au programme et les résultats suivant la participation des participants qui :

- ont moins de 30 ans (56 % des participants);
- ont de 31 à 54 ans (39 % des participants);
- ont 55 ans et plus (5 % des participants);
- sont des jeunes (15 à 30 ans) sans diplôme d'études secondaires (15 % des participants).

⁵⁰ Conseil de l'information sur le marché du travail. [Les femmes en période de reprise économique : la COVID-19 et la participation des femmes au marché du travail, 2022.](#)

Avant leur participation au programme, la participation au marché du travail des participants de différents groupes d'âge correspondait à celle de la main-d'œuvre canadienne dans son ensemble. Les participants âgés avaient les gains les plus élevés, ceux dans leurs principales années d'activité affichaient l'incidence d'emploi la plus grande et les jeunes participants affichaient les gains et l'incidence d'emploi les plus faibles avant leur participation.

Les résultats suivant la participation au programme différaient entre les 3 groupes d'âge. Les jeunes participants ont enregistré des augmentations plus élevées de la moyenne des gains (+ 9 430 \$) et de l'incidence d'emploi (+ 15 points de pourcentage), tandis que les participants de plus de 30 ans ont vu leurs gains et leur incidence d'emploi diminuer. Les jeunes sans diplôme d'études secondaires ont également augmenté leur incidence d'emploi (+ 10 points de pourcentage) et leurs gains (+ 5 374 \$).

Les différences dans les résultats peuvent s'expliquer en partie par l'étape de vie des participants de différents groupes d'âge. Les jeunes font la transition de l'école au travail ou en sont au début de leur vie professionnelle. Par conséquent, on s'attend à ce que l'incidence d'emploi et les revenus d'emploi des jeunes augmentent indépendamment de leur participation au programme. À l'inverse, les travailleurs âgés sont plus susceptibles de quitter le marché du travail lorsqu'ils prennent leur retraite.

Tableau 13 : Participation au marché du travail et résultats des participants au FCP en 2017 et 2018 selon le groupe d'âge

Indicateurs et résultats de la participation au marché du travail	Jeunes sans diplôme d'études secondaires	30 ans et moins	31 à 54 ans	55 ans et plus
Rémunération avant la participation	7 224 \$	8 715 \$	19 703 \$	29 576 \$
Incidence d'emploi avant la participation	41 %	48 %	66 %	66 %
Proportion du revenu provenant des mesures de soutien du revenu gouvernementales avant la participation	17 %	14 %	27 %	20 %
Rémunération après la participation	+ 5 374 \$	+ 9 430 \$	- 2 257 \$	- 6 897 \$
Incidence d'emploi après la participation (points de pourcentage)	+ 10	+ 14	- 10	- 17
Variation de la proportion du revenu provenant de mesures de soutien du revenu gouvernementales après la participation (points de pourcentage)	+ 15	+ 14	+ 8	+ 9

Type d'emplacement (rural, éloigné et urbain)

Le tableau 14 présente la participation au marché du travail avant la participation au programme et les résultats après la participation des participants dans les régions rurales et éloignées et ceux des régions urbaines, qui représentaient respectivement 58 % et 40 % des participants.

Avant la participation, les participants des régions rurales et éloignées affichaient des gains et une incidence d'emploi légèrement plus élevés que ceux des régions urbaines. Toutefois, les résultats supérieurs après la participation des participants des régions urbaines ont ramené leurs gains presque à la parité, tandis que leur incidence d'emploi était beaucoup plus élevée.

Tableau 14 : Participation au marché du travail et résultats des participants au FCP en 2017 et 2018 selon le type d'emplacement (rural, éloigné et urbain)

Indicateurs et résultats de la participation au marché du travail	Régions rurales et éloignées	Régions urbaines
Rémunération avant la participation	15 669 \$	11 444 \$
Incidence d'emploi avant la participation	57 %	54 %
Proportion du revenu provenant des mesures de soutien du revenu gouvernementales avant la participation	18 %	19 %
Rémunération après la participation	+ 2 667 \$	+ 6 110 \$
Incidence d'emploi après la participation (points de pourcentage)	- 2	+ 12
Variation de la proportion du revenu provenant des mesures de soutien du revenu gouvernementales après la participation (points de pourcentage)	+ 12	+ 12

5.6 Résultats élargis des projets

La consultation antérieure des fournisseurs de services autochtones a révélé que les programmes et services d'intégration au marché du travail peuvent avoir des impacts importants qui touchent non seulement les participants, mais aussi leur famille et leur collectivité⁵¹. La plupart des répondants clés ont mentionné de tels impacts parmi les avantages du programme, tout comme de nombreux rapports finaux sur les projets soumis par les signataires d'entente du FCP.

Ces impacts importants peuvent être regroupés selon 4 catégories : développement économique des communautés et des ressources humaines; développement communautaire; effet d'opportunité; et renforcement des ménages.

Développement économique des communautés et des ressources humaines

Les projets qui aident les participants à vivre et à travailler dans leur collectivité peuvent soutenir le développement économique de la collectivité dans son ensemble. Par exemple :

⁵¹ EDSC, [Mobilisation sur l'avenir des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones](#), 2016; EDSC, [Mobilisation sur l'avenir du Fonds pour les compétences et les partenariats – Rapport sur ce que nous avons appris](#), 2021.

- les projets qui favorisent les possibilités de création d'emplois, soit par la création d'une entreprise autonome ou le développement de services locaux, peuvent mener à la création de possibilités d'emploi pour un plus grand nombre de membres de la collectivité;
- les projets qui renseignent les participants sur les possibilités d'emploi dans les collectivités avoisinantes ou dans la région peuvent également établir des liens et des voies menant à l'emploi pour un plus grand nombre de membres de la collectivité;
- les projets axés sur le développement des compétences, par exemple dans les métiers et les soins de santé, accroissent les compétences des membres de la collectivité.

Développement communautaire

Les projets qui aident les participants à trouver du travail dans leur collectivité ou à proximité ou qui font en sorte qu'ils puissent vivre dans la collectivité tout en travaillant ailleurs une partie du temps leur permettent de :

- maintenir leurs liens avec la collectivité;
- continuer à participer à la vie culturelle de leur collectivité;
- continuer à participer aux activités traditionnelles, comme la pêche et la chasse, et à transmettre leurs compétences à la prochaine génération.

Lorsque les jeunes et les familles peuvent rester et prospérer dans leur collectivité, ils contribuent à la croissance, au développement et à la vitalité continus de l'ensemble de la collectivité.

Effet d'opportunité

En plus de créer de nouvelles voies d'intégration au marché du travail, les projets peuvent créer un effet d'opportunité. En d'autres mots, le fait de voir les participants réussir leurs études, acquérir de nouvelles compétences, obtenir un emploi et retourner dans leur collectivité peut accroître le sentiment des membres de la collectivité de ce qui est possible et de ce qui est à leur portée.

Renforcement des familles et des ménages

La formation sur les compétences essentielles et en autonomie fonctionnelle comporte des avantages, en plus de l'employabilité accrue, dans d'autres domaines de la vie des participants, notamment la vie familiale et la gestion du ménage.

Le développement des compétences et d'autres interventions qui aident les participants à trouver un emploi durable et à long terme réduisent la vulnérabilité des familles en matière de logement et d'insécurité alimentaire. Dans certains cas, les signataires d'entente ont affirmé que les améliorations apportées ont permis de réunir les familles qui avaient été séparées, en grande partie à cause des effets de la pauvreté.

Exemples de résultats élargis des projets

Exemple n° 1

Le projet visait les personnes confrontées à des obstacles persistants et graves à l'emploi. La plupart des participants visés vivaient dans des quartiers parmi les plus pauvres au pays, étaient mal logés, étaient aux prises avec l'insécurité alimentaire ou avaient été incarcérés. Le projet visait à améliorer

l'employabilité de base des participants et à les aider à trouver un emploi de niveau d'entrée stable dans le secteur des métiers.

L'un des principaux partenaires du projet était Services correctionnels Canada. Grâce à ce partenariat, le projet a travaillé avec les participants pour faciliter leur réintégration à la collectivité avant la fin de leur peine, d'abord lors de leur libération de jour, puis lorsqu'ils ont commencé leur libération conditionnelle.

Un signataire d'entente a déclaré plusieurs avantages qui allaient au-delà des résultats sur le marché du travail des participants. En plus d'aider 54 % des participants à trouver un emploi, le projet :

- a réduit considérablement le taux de récidive chez les participants;
- a activement soutenu la réunification de 12 mères avec leurs enfants;
- a aidé à isoler les maisons unifamiliales gérées par une commission du logement à but non lucratif.

Exemple n° 2

En partenariat avec une société minière, le projet a formé des Autochtones vivant dans des collectivités nordiques éloignées pour qu'ils travaillent dans le secteur minier.

La plupart des résidents de ces collectivités n'avaient jamais pu compter sur des possibilités d'emploi stable en raison du manque de perspectives économiques dans leur collectivité ou à proximité. Dans le cadre du projet, les participants ont été formés pour travailler dans de nombreux métiers et professions, comme conducteur d'équipement lourd, technicien, mécanicien de chantier, électricien, soudeur, cuisinier et poseur de matériaux isolants. Près de 50 % des participants ont terminé leur formation et ont trouvé un emploi.

L'exploitation minière souterraine est un secteur en pleine croissance dans la région et représente une rare occasion d'emploi à long terme pour ses habitants. C'est pourquoi le succès des membres de la collectivité qui ont terminé la formation et obtenu un emploi profite aux familles et crée un sentiment d'espoir et de possibilités pour des collectivités entières.

Dans le cadre du projet, les participants ont quitté la province pour suivre une formation en Ontario, ce qui s'est avéré difficile pour eux. À la suite de son expérience liée au projet, le signataire d'entente collabore avec son partenaire principal du secteur minier pour offrir aux collectivités de la formation sur place dans leurs communautés.

Exemple n° 3

Dirigé par un établissement de formation postsecondaire autochtone, le projet a collaboré avec un réseau de partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif pour offrir une vaste gamme de formations professionnelles. Par exemple, les participants ont été formés pour travailler comme infirmières auxiliaires autorisées, travailleurs des services sociaux, éducateurs de la petite enfance, agents de liaison avec les Premières Nations, aides-éducateurs des Premières Nations, cuisiniers accrédités, peintres, soudeurs et conducteurs d'équipement lourd.

Le projet a été mis en œuvre dans les réserves d'une région rurale où les possibilités d'emploi étaient limitées. Il a été conçu pour être axé sur le client et soutenir les participants tout au long de leur parcours vers l'emploi, notamment la formation sur les compétences essentielles, la formation professionnelle ou en autonomie fonctionnelle, l'exploration des choix de carrière, la préparation à l'emploi, une expérience de travail ou un emploi. Dans l'ensemble, 56 % des participants occupaient un emploi après avoir terminé leur formation.

On s'attendait à ce que les impacts du projet ne se limitent pas à la participation accrue des participants au marché du travail. Par exemple, à la fin du projet :

- douze participants formés comme agents de liaison des Premières Nations ont obtenu un emploi dans le secteur des services sociaux, ce qui devrait améliorer la prestation des services aux Autochtones dans la région;
 - 2 participants ont obtenu un emploi auprès de leur bande pour aider à surmonter les traumatismes intergénérationnels dans le foyer de soutien aux familles de la collectivité, ce qui a accru les connaissances et les compétences accessibles à la collectivité;
- 24 participants formés par le programme d'aide à l'éducation des Premières Nations ont été embauchés pour travailler dans les écoles locales; ils seront en mesure de soutenir les élèves autochtones dans ces écoles et de défendre leurs intérêts;
- les participantes formées comme infirmières auxiliaires autorisées travaillent maintenant dans 12 communautés des Premières Nations qui tirent profit de leurs compétences et connaissances médicales.

De nombreux participants étaient parmi les premiers de leur famille et de leur collectivité à terminer des études postsecondaires. Toute la collectivité était fière et plusieurs membres ont assisté aux cérémonies de remise des diplômes.

5.7 Perturbations et interventions liées à la pandémie de COVID-19

Afin d'offrir aux signataires d'entente plus de souplesse pour surmonter les revers liés à la pandémie, EDSC a prolongé le délai dans lequel ils devaient achever leur projet et atteindre les résultats visés. Aucun financement supplémentaire n'a été accordé.

Les entrevues avec des répondants clés, les études de cas et l'examen des documents ont fait état de divers défis associés à la pandémie, par exemple :

- il a été impossible de procéder à certaines interventions qui nécessitaient une formation en personne ou une expérience de travail;
- certaines communautés ont été fermées pendant la pandémie, ce qui signifie que des participants ne pouvaient pas se déplacer pour suivre une formation, acquérir de l'expérience de travail ou accepter un emploi;
- de nombreux projets ont dû modifier leur approche de formation ou de prestation de services en réponse aux interventions liées à la pandémie de COVID-19, comme les confinements, la distanciation physique ou la fermeture des communautés aux visiteurs;
- de nombreux participants ont éprouvé des problèmes de santé mentale accrus, comme l'anxiété et la dépression, pendant la fermeture des communautés et les confinements.

Les signataires d'entente du FCP sont généralement parvenus, mais pas dans tous les cas, à s'adapter à ces changements dans leur contexte en établissant de nouveaux partenariats et en mettant en ligne la formation et la prestation des services.

Pour bon nombre d'entre eux, le passage à la formation en ligne a offert l'occasion de joindre et de mobiliser plus de participants. La prestation en ligne a permis d'atténuer efficacement des difficultés qui existaient avant la pandémie, notamment :

- le coût des interventions auprès des participants sur de grands territoires;
- les perturbations dans la vie des participants et leur famille et les coûts engagés lorsqu'ils doivent quitter la collectivité ou se déplacer pour participer à des interventions;
- les participants qui ne peuvent se déplacer pour participer à des interventions en raison d'intempéries, de responsabilités familiales imprévues ou d'autres changements dans leur situation personnelle.

Passage à la prestation des services en ligne et accès accru à la formation

Il est nécessaire de détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme de formation générale pour participer à de nombreux programmes de formation professionnelle ou axée sur les compétences. Puisqu'il n'y a habituellement pas de soutien au transport et au logement pour aider les personnes vivant dans les collectivités éloignées à se rendre dans des centres urbains pour obtenir un diplôme de formation générale, celles qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ne sont souvent pas admissibles à une formation.

En raison de la pandémie, un signataire d'entente a été obligé d'offrir en ligne la portion du diplôme de formation générale de son programme, et les participants ont pu obtenir leur diplôme sans avoir à quitter leur collectivité. Le taux d'achèvement a augmenté considérablement après que le programme a été mis en ligne, et le signataire d'entente a décidé de continuer à l'offrir en ligne. Les participants qui ont obtenu leur diplôme de formation générale sont devenus admissibles aux programmes de formation professionnelle et axée sur les compétences.

Le passage à la prestation en ligne représentait un plus grand défi pour les personnes qui n'avaient pas accès à des ordinateurs et à une connexion Internet haute vitesse avec une bande passante suffisante. Dans certains cas, les signataires d'entente ont pu renseigner les participants sur les ressources dont ils avaient besoin.

5.8 Défis et pratiques prometteuses

Processus administratifs et capacité des signataires d'entente du FCP

Les entrevues avec des répondants clés, les études de cas et les exercices de mobilisation antérieurs avec les partenaires autochtones ont cerné des défis liés aux processus administratifs du FCP pour les demandeurs de financement qui ne sont pas bien établis ou ayant des ressources humaines limitées. Par exemple⁵² :

- l'investissement requis en temps et en efforts pour soumettre une proposition concurrentielle peut représenter un défi considérable pour les petits organismes;

⁵² EDSC, [Mobilisation sur l'avenir des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones](#), 2016; EDSC, [Mobilisation sur l'avenir du Fonds pour les compétences et les partenariats – Rapport sur ce que nous avons appris](#), 2021.

- il peut être difficile pour les organismes sans réseau de partenaires établi d'obtenir des contributions en espèces et en nature bien définies auprès de nouveaux partenaires potentiels;
- les exigences en matière de rapport peuvent être difficiles à satisfaire par les petits organismes, particulièrement en cas de roulement de personnel, lorsque leurs personnes-ressources principales au sein du gouvernement changent ou lorsqu'ils comptent sur des partenaires pour recueillir et communiquer des données.

Les responsables du programme ont indiqué qu'il pourrait être utile de fournir un soutien avant la publication de l'appel de propositions et pendant toute la durée des projets.

Accroître la capacité, élargir le bassin de candidats potentiels et offrir du travail dans une collectivité éloignée

Un signataire d'entente qui exerce ses activités dans les territoires a connu des problèmes persistants de collecte et de déclaration de données pendant presque toute la durée de son projet. En particulier, la technologie désuète, le roulement constant dans le poste de spécialiste des données, les longues périodes sans spécialiste des données, suivies de périodes d'intégration et de formation ont souvent entraîné des retards dans la déclaration des données et des lacunes dans celles-ci.

Vers la fin du projet, le signataire d'entente était l'un des premiers du territoire à adopter une application infonuagique de gestion des cas et des données qui permettra :

- la saisie et la déclaration des données n'importe où il y a accès à Internet par satellite;
- au signataire d'entente d'ouvrir le poste de spécialiste des données à un bassin beaucoup plus large de candidats sur l'ensemble du territoire;
- la création d'une possibilité d'emploi n'importe où sur le territoire ayant accès à Internet.

Recrutement et rétention du personnel et des partenaires

Pendant la pandémie, les problèmes liés au maintien en poste du personnel et la difficulté à pourvoir les postes vacants étaient généralisés à l'échelle du pays. Les projets ayant obtenu des résultats inférieurs en matière d'insertion professionnelle ont souvent eu de la difficulté à recruter et à retenir du personnel, des formateurs et des partenaires.

Le roulement du personnel et des formateurs a eu une incidence particulièrement négative sur les projets situés dans les régions nordiques et éloignées. Ces régions ont tendance à avoir de petites populations avec des bassins de ressources humaines très limités. Elles doivent souvent recruter à l'extérieur des communautés et trouver des personnes prêtes à y déménager. Ce processus peut prendre beaucoup de temps et exiger des ressources importantes. Ces difficultés sont aggravées dans les communautés qui ne sont pas connectées à Internet haute vitesse, car il leur est impossible de faire la transition à la formation en ligne. Par conséquent, la perte d'un seul membre du personnel ou formateur peut avoir de graves répercussions sur les résultats des projets.

De même, les signataires d'entente du FCP dans les régions nordiques et éloignées disposent d'un bassin limité de partenaires potentiels parmi lesquels choisir. Dans certaines collectivités, il n'y a qu'un seul grand employeur. Par conséquent, lorsqu'un partenariat se dissout ou ne se déroule pas comme prévu, il peut être très difficile de trouver de nouveaux partenaires. Lorsqu'il est impossible de trouver un nouveau partenaire ou lorsque les nouveaux partenaires ont des besoins en main-d'œuvre

beaucoup moins importants que ceux du partenaire initial, cela entraîne des conséquences négatives pour les résultats du projet.

Ces défis, bien qu'aggravés par la pandémie, font partie de la réalité de servir les collectivités des régions nordiques et éloignées. Dans certains cas, lorsqu'on leur a accordé la souplesse nécessaire pour adapter la conception du projet et plus de temps pour recruter de nouveaux employés ou partenaires et atteindre leurs objectifs, les signataires d'entente ont été en mesure de surmonter les revers et d'obtenir des résultats positifs.

Soutien continu des participants

La nécessité d'offrir un soutien continu aux participants était un fil conducteur chez les signataires d'entente du FCP ayant obtenu des résultats positifs. Les projets ont été conçus et exécutés en tenant compte du fait que les parcours vers l'emploi peuvent ne pas progresser de façon linéaire, subir des revers et nécessiter des changements de cap et des interventions multiples. Les fournisseurs de services étaient prêts à offrir aux participants un large éventail de mesures de soutien ou à les informer de ces mesures de soutien.

Conception de programmes et services adaptés

En collaboration avec des partenaires du secteur de l'aviation et le gouvernement provincial, le projet visait les participants des collectivités éloignées accessibles par avion seulement pour qu'ils suivent une formation dans ce secteur.

Le projet a offert une formation de préparation à l'emploi, suivie d'une formation professionnelle. La formation de préparation à l'emploi a porté, par exemple, sur les compétences essentielles, l'autonomie fonctionnelle, la littératie financière et les premiers soins en santé mentale pour les Premières Nations. Parmi les exemples de formation professionnelle, mentionnons la formation préparatoire à l'exercice d'un métier, la conduite de machinerie lourde et les opérations aéroportuaires.

Le projet s'est d'abord appuyé sur une approche localisée, selon laquelle les participants ont suivi une formation sur place près d'un aéroport. Toutefois, il est devenu évident avec la première cohorte de participants que cette approche n'était pas efficace, car beaucoup trouvaient difficile d'être éloignés de leur famille et de leur collectivité. Pour les cohortes subséquentes, le projet a été adapté en élaborant une approche territorialisée pour assurer le bien-être et la sécurité globaux des participants. À l'aide d'un laboratoire de formation mobile, la formation a été offerte dans un pavillon isolé, où les formateurs et les participants pouvaient rester ensemble au lieu de vivre séparément dans des appartements loués. Grâce à cette approche, ils ont réussi à accueillir 3 cohortes de participants.

La dernière cohorte de l'apprentissage territorialisé a dû être annulée à la suite du début de la pandémie. L'approche territorialisée a été impraticable en raison des consignes de distanciation physique et de la fermeture des communautés. Ils ont offert certaines parties de la formation en ligne, ont fourni aux participants le matériel nécessaire pour accéder à la formation et ont offert une formation en personne lorsque les consignes de distanciation physique le permettaient.

Ils ont obtenu une prolongation pour mener à terme leur projet et ont pu offrir la formation territorialisée à la dernière cohorte en 2022.

Plus de 50 % des participants ont trouvé un emploi après avoir terminé la formation.

5.9 Mesure du rendement et collecte de données

Le FCP applique la pratique exemplaire qui consiste à recueillir de l'information au niveau individuel de manière à permettre l'intégration des données du programme à d'autres sources de données administratives et, éventuellement, aux données d'enquête. Cette approche facilite la validation des résultats sur le marché du travail à court et à moyen terme suivant la participation et l'évaluation des impacts du programme, tout en atténuant le fardeau administratif des signataires d'entente.

En contribuant à cette pratique exemplaire, les signataires d'entente du FCP recueillent et déclarent des données sur les participants aux projets et les interventions. Par exemple, ils recueillent des données sur l'âge et le sexe des participants, les obstacles à l'emploi, les résultats des interventions, et les résultats des participants sur le marché du travail suivant leur participation au programme. Les rapports et les données administratives recueillies pour les projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016 ont été évalués afin de déterminer dans quelle mesure les signataires d'entente sont parvenus à recueillir et à communiquer des données et si celles-ci pouvaient appuyer l'évaluation des résultats et des impacts.

Les responsables du programme ont signalé que les perturbations causées par la pandémie, comme la fermeture des bureaux, ont parfois nui à la capacité des signataires d'entente de recueillir et de communiquer des données. Malgré ces difficultés, on a jugé que la qualité et l'intégrité des données administratives recueillies étaient suffisantes pour faciliter la création des profils des participants et l'analyse des résultats sur le marché du travail suivant la participation au programme. De plus, la qualité et l'intégrité des données sont suffisantes pour faciliter l'analyse de l'impact différentiel pour une période de 5 ans suivant la participation lorsque les données fiscales requises seront disponibles au cours de l'exercice 2027 à 2028.

Saisie des résultats après la participation

Les résultats sont recueillis après la participation au programme et peuvent indiquer, par exemple, si les participants ont trouvé un emploi ou sont retournés aux études. Pour recueillir ces renseignements, les responsables des projets doivent communiquer avec les anciens participants pour confirmer s'ils ont trouvé un emploi ou s'ils sont retournés aux études après la fin de leur intervention.

Plusieurs facteurs peuvent nuire à la capacité des signataires d'entente de recueillir ces renseignements. Par exemple, après la participation au programme, certains participants peuvent déménager, avoir un nouveau numéro de téléphone ou il peut être impossible de les joindre pour d'autres raisons. Par conséquent, on s'attend à ce que les signataires d'entente ne puissent pas confirmer les résultats de tous les participants au projet.

L'évaluation des données administratives des programmes a révélé que, dans la période suivant la participation, les signataires d'entente ont été en mesure de recueillir et de communiquer les résultats pour 85 % des participants.

Saisie des progrès réalisés le long du continuum préalable à l'emploi

De nombreux types d'interventions offertes dans le cadre des projets du FCP ne sont pas conçus pour donner lieu à un emploi pendant la période à court terme suivant la fin du programme. Ces interventions visent plutôt à favoriser le progrès des participants dans le continuum préalable à l'emploi.

Bien qu'un emploi soit l'objectif final de tous les participants, les signataires d'entente soulignent l'importance de saisir les résultats préalables à l'emploi.

Les signataires d'entente du FCP peuvent utiliser plusieurs indicateurs pour saisir les résultats préalables à l'emploi, notamment le nombre de participants qui ont :

- amélioré leur employabilité;
- suivi une formation de préparation à l'emploi;
- acquis une expérience de travail.

L'examen des documents a révélé que la signification de l'employabilité et l'approche pour mesurer l'amélioration de l'employabilité variaient d'un projet à l'autre.

Cerner les obstacles à l'emploi

Les personnes peuvent se heurter à de nombreux différents obstacles qui les empêchent d'intégrer le marché du travail ou d'y demeurer, par exemple le manque de transport, d'accès aux services de garde d'enfants et d'expérience de travail.

Les signataires d'entente demandent aux participants d'indiquer quels types d'obstacles nuisent à leur capacité de trouver et de conserver un emploi. Les participants ne sont pas tenus de fournir ces renseignements et peuvent choisir de ne pas déclarer un ou plusieurs des obstacles auxquels ils sont confrontés. Ils peuvent également être plus à l'aise de signaler certains obstacles que d'autres. Par exemple, ils peuvent être à l'aise de déclarer qu'ils manquent d'expérience de travail, mais être réticents à révéler qu'ils ont un problème de santé ou un trouble de santé mentale.

L'évaluation des données administratives a confirmé que certains participants ont choisi de ne pas fournir de renseignements sur certains types d'obstacles. Par exemple, aucun renseignement sur l'état d'invalidité n'avait été recueilli pour 42 % d'entre eux.

Par conséquent, bien que les données administratives sur les obstacles déclarés puissent permettre de mieux comprendre les obstacles courants à l'emploi, les obstacles de nature plus délicate ou personnelle peuvent être sous-déclarés.

Évaluation des contributions des partenaires

L'établissement et le maintien de partenariats avec des organismes publics, privés et à but non lucratif pour appuyer la conception, la prestation et les résultats des programmes et des services font partie intégrante du programme du FCP. Dans leur proposition, les organismes doivent indiquer et quantifier les ressources en espèces et en nature que leurs partenaires contribueront au projet. Les projets qui peuvent obtenir au moins la moitié de leurs ressources sont considérés en priorité dans le processus de sélection. Pourtant, on ne demande pas systématiquement aux signataires d'entente de déclarer :

- dans quelle mesure leurs partenaires ont respecté leurs engagements;
- s'ils ont établi de nouveaux partenariats et comment ceux-ci ont contribué à leurs projets.

L'examen des documents a relevé quelques cas où des signataires d'entente ont déclaré que les partenaires n'avaient pas contribué aux projets comme prévu. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une difficulté généralisée, la contribution réelle des partenaires aux projets ne peut être évaluée faute de rapports systématiques.

6. Conclusions, observations et recommandations

Dans l'ensemble, les constatations de l'évaluation sont positives. Le FCP répond à des besoins bien documentés et s'harmonise avec les objectifs du gouvernement fédéral en matière de développement du marché du travail et de réconciliation avec les Autochtones. L'approche de formation menant à l'emploi axée sur les projets et les partenariats intersectoriels vient compléter le PFCEA et s'appuie sur les commentaires des partenaires autochtones et les leçons dégagées des évaluations précédentes.

Grâce aux projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016, le FCP a favorisé à la fois le maintien des partenariats existants et l'établissement de nouveaux partenariats afin d'améliorer les résultats sur le marché du travail des participants autochtones. Dans l'ensemble des projets, les engagements à l'égard des ressources en espèces et en nature des partenaires représentaient 46 % des ressources des projets et une valeur estimative de 176 millions de dollars. Parmi les exemples de contributions en nature, mentionnons la formation offerte par les établissements postsecondaires, les employeurs qui veillent à ce que la formation corresponde à leurs besoins prévus en main-d'œuvre et les projets d'extraction des ressources naturelles qui s'engagent à offrir des stages pratiques aux participants.

Le FCP a joint des Autochtones partout au pays. Les projets ont offert des services aux personnes qui avaient une faible participation au marché du travail et qui se heurtaient à divers obstacles à l'emploi. En 2017 et 2018, 5 003 Autochtones ont participé à des interventions réalisées dans le cadre des 52 projets du FCP. L'analyse des résultats a révélé que les participants ont augmenté leurs gains annuels moyens et leur incidence d'emploi au cours des 4 années suivant leur participation. En l'absence d'analyse des impacts, il est impossible de déterminer dans quelle mesure ces résultats peuvent être attribués aux interventions.

La pandémie a eu une incidence directe sur le recrutement des participants, la prestation des programmes et des services ainsi que sur les possibilités sur le marché du travail après leur participation.

De nombreux signataires d'entente du FCP ont été en mesure d'adapter leurs projets au contexte de la pandémie afin de réduire au minimum l'incidence sur les projets et les résultats des participants. En fait, les signataires d'entente ont déclaré que les défis initiaux se sont transformés en possibilités, car le passage à la prestation de services en ligne leur a permis de joindre un plus grand nombre de participants en réduisant les obstacles à la participation, comme les frais de déplacement, le logement et l'éloignement de la famille et de la collectivité pour recevoir des programmes et des services. D'autres signataires d'entente n'ont pas pu s'adapter, soit en raison de la nature de leurs projets ou de moyens d'adaptation trop limités.

Les projets dans les collectivités nordiques et éloignées avaient des options plus limitées et moins de souplesse pour réagir aux revers et à l'évolution du contexte. Il s'agit de petites collectivités dont les ressources humaines sont limitées, ce qui signifie qu'elles doivent souvent recruter du personnel et des formateurs dans des collectivités éloignées. Dans ce contexte, la capacité organisationnelle des signataires d'entente est moins stable. Les collectivités sont également situées dans des régions où les possibilités sur le marché du travail et en matière de partenariat sont limitées, ce qui signifie qu'il est plus probable que les projets reposent sur un seul partenariat avec un employeur important. Enfin, ces

collectivités sont moins susceptibles d'avoir un accès fiable à Internet haute vitesse, ce qui signifie qu'il est plus difficile d'assurer la prestation en ligne.

Compte tenu de ces défis, l'évaluation a révélé qu'il était plus probable que les revers ci-dessous entraînent des répercussions négatives importantes sur l'exécution des projets et les résultats des participants dans ces collectivités :

- la perte d'un membre du personnel ou d'un formateur;
- les partenariats dysfonctionnels ou la perte d'un partenaire;
- l'annulation ou le retard d'un projet commercial d'envergure.

Environ la moitié des projets se déroulaient dans des régions rurales et éloignées où des communautés entières étaient aux prises avec des ressources humaines et des possibilités d'emploi limitées. Dans ce contexte d'exécution du programme, les partenaires autochtones ont souligné que les impacts du programme ne touchaient pas seulement les participants individuels, mais aussi leur famille et leur collectivité. On a signalé que les projets ont suscité un sentiment d'espoir et de possibilités pour les membres de leur collectivité. Lorsque les projets ont aidé les participants à se trouver un emploi sans avoir à s'éloigner de leur collectivité, on a déclaré qu'ils avaient contribué au développement social, culturel et économique de communautés entières.

6.1 Observations

L'évaluation présente 4 observations qui pourraient profiter à de futurs appels de propositions et évaluations du FCP et à l'exécution continue du programme. Ces observations tiennent compte du fait qu'un appel de propositions du FCP a pris fin en 2022, ce qui limite la capacité d'EDSC de modifier la conception du programme.

Observation n° 1 : Pour les projets du FCP financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016, il sera possible d'effectuer des analyses de l'impact différentiel pour une période de 5 ans suivant la participation lorsque les données fiscales requises seront disponibles au cours de l'exercice 2027 à 2028.

Observation n° 2 : Les entrevues avec les répondants clés, les études de cas et les exercices de mobilisation antérieurs avec les partenaires autochtones ont fait état de difficultés liées aux processus administratifs du FCP qu'éprouvent les demandeurs de financement qui ne sont pas bien établis ou qui ont des ressources humaines limitées. Plus particulièrement, les signataires d'entente ont souligné que l'investissement en temps et en efforts requis pour soumettre une proposition concurrentielle peut représenter un défi considérable pour les petits organismes.

Les responsables du programme ont souligné que le fait de fournir un soutien avant la publication de l'appel de propositions peut aider à atténuer ces difficultés. Il peut également être utile d'explorer d'autres possibilités pour simplifier ou faciliter le processus de soumission des propositions.

Observation n° 3 : L'analyse des résultats après la participation au programme, de l'incidence d'emploi et de la rémunération pour différents sous-groupes de participants a révélé que les membres inscrits des Premières Nations et les femmes ont moins bénéficié des interventions reçues que les autres groupes autochtones et les hommes. En général, les participants dont la participation au marché

du travail était plus faible avant leur participation au programme affichaient des résultats supérieurs à ceux des participants qui avaient une plus forte intégration au marché du travail avant leur participation. L'intégration au marché du travail des membres inscrits des Premières Nations et des femmes n'a pas suivi cette tendance. La participation au marché du travail avant la participation au programme et les résultats après la participation de ces 2 groupes étaient plus faibles que celles des autres groupes autochtones et des hommes.

En ce qui concerne les femmes, dans la perspective de l'ACS Plus, il peut être pertinent de souligner que peu de projets visaient expressément à favoriser leur intégration au marché du travail. De plus, la plupart des projets se rapportaient à des domaines et secteurs à prédominance masculine, comme les métiers d'extraction des ressources. Les projets qui offraient une formation dans des domaines où les femmes étaient bien représentées et qui correspondaient aux besoins cernés dans les communautés autochtones, comme les soins infirmiers, l'éducation et l'éducation de la petite enfance, ont attiré plus de femmes.

Lors des prochains appels de propositions du FCP, il pourrait être pertinent d'envisager de solliciter des projets visant expressément à améliorer les résultats sur le marché du travail des femmes et des membres inscrits des Premières Nations.

Observation n° 4 : Compte tenu des facteurs contextuels, le coût moyen par participant se situait dans la fourchette prévue pour ces types de programmes. L'évaluation a révélé une importante fluctuation du coût moyen par participant d'un projet à l'autre. Cette fluctuation reflète, en partie, les coûts plus élevés associés à la prestation de programmes dans les régions nordiques, rurales et éloignées et de services aux personnes affrontant des obstacles persistants à l'emploi, qui peuvent nécessiter de multiples interventions. Néanmoins, EDSC pourrait vouloir examiner de près les projets dont le coût moyen par participant est relativement élevé afin de s'assurer que les projets approuvés soutiennent le plus grand nombre possible de travailleurs ou de chercheurs d'emploi autochtones et représentent la façon la plus efficace de fournir du soutien à l'emploi et des services connexes.

6.2 Recommandations

Signataires d'entente et projets dans les régions nordiques et éloignées

L'évaluation des données et l'examen des documents ont relevé des difficultés et des vulnérabilités contextuelles liées à la capacité organisationnelle des signataires d'entente situés dans les régions nordiques et éloignées et aux possibilités limitées de partenariat dans ces régions.

Recommandation n° 1 : On recommande à EDSC d'examiner des options et de prendre des mesures pour offrir un soutien supplémentaire aux signataires d'entente du FCP dans les régions rurales et éloignées à chaque étape des projets.

Collecte de données et mesure du rendement

Le programme applique la pratique exemplaire en matière de collecte de données au niveau individuel. Dans l'ensemble, la qualité et l'intégrité des données recueillies et déclarées pour les projets financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016 étaient satisfaisantes. L'examen des documents et la

revue de la littérature, qui comprenaient des rapports résumant les constats découlant des exercices de consultation des partenaires autochtones, ont révélé que certains signataires d'entente continuaient d'éprouver des difficultés à répondre aux exigences en matière de collecte de données et de production de rapports.

De plus, certains projets ont fait rapport des contributions en espèces et en nature qu'ils ont reçues de leurs partenaires tout au long de leur durée. Certains ont également fait état de leur expérience de collaboration avec leurs partenaires, y compris les difficultés et les avantages. Ces renseignements, en particulier lorsqu'ils sont recueillis pour l'ensemble des projets, peuvent être utiles pour la conception et l'exécution du programme et des projets, la gestion et l'évaluation du programme et la mesure du rendement.

Recommandation n° 2 : On recommande à EDSC d'examiner les options et de prendre des mesures pour :

- continuer de prioriser l'intégrité des données, ce qui comprend la validation des données téléversées, et le soutien aux projets qui éprouvent des difficultés en matière de collecte de données et de production de rapports;
- recueillir des données cohérentes sur la contribution des partenaires dans l'ensemble des projets.

Annexe A : Types d'interventions financées par le FCP

Le FCP appuie les projets offrant une vaste gamme de programmes et de services, dont les suivants :

- | | |
|--|---|
| 1. Recherche et exploration de carrières | Aide les participants à accéder à de l'information sur les perspectives de carrière et d'emploi, les compétences, les exigences et les avantages pour différents emplois afin qu'ils prennent des décisions éclairées en matière de carrière. |
| 2. Évaluation diagnostique | Aide à orienter les choix de carrière des participants au moyen de diverses évaluations dans des domaines comme la langue, l'alphabétisation, les compétences essentielles en milieu de travail, les tests de personnalité de Myers-Briggs et les troubles d'apprentissage. |
| 3. Conseils en matière d'emploi | Aide les participants à faire des choix de carrière appropriés avec les conseils et l'orientation d'un conseiller en emploi désigné, dans le contexte d'un plan d'action. |
| 4. Développement des compétences essentielles | Aide les participants à relever leurs compétences essentielles ⁵³ au niveau requis pour des emplois particuliers au moyen de programmes d'enseignement ciblés. |
| 5. Développement des compétences – rattrapage scolaire | Permet aux participants d'obtenir les crédits d'études secondaires ou les qualifications attestées requis pour poursuivre des études postsecondaires ou une formation dans le cadre de programmes d'enseignement ciblés. |
| 6. Expérience de travail – Partenariats pour la création d'emplois | Offre aux participants des occasions d'acquérir de l'expérience de travail dans le cadre de projets dirigés par les secteurs public ou à but non lucratif, qui devraient profiter à la collectivité et aux participants. |
| 7. Expérience de travail – Subvention salariale | Aide les participants à acquérir une expérience de travail dans un délai prescrit ou une formation en cours d'emploi en offrant une subvention salariale aux employeurs. |
| 8. Expérience de travail – Emploi étudiant | Aide les étudiants à acquérir de l'expérience de travail pendant les vacances scolaires ou leurs études en offrant une subvention salariale aux employeurs. |

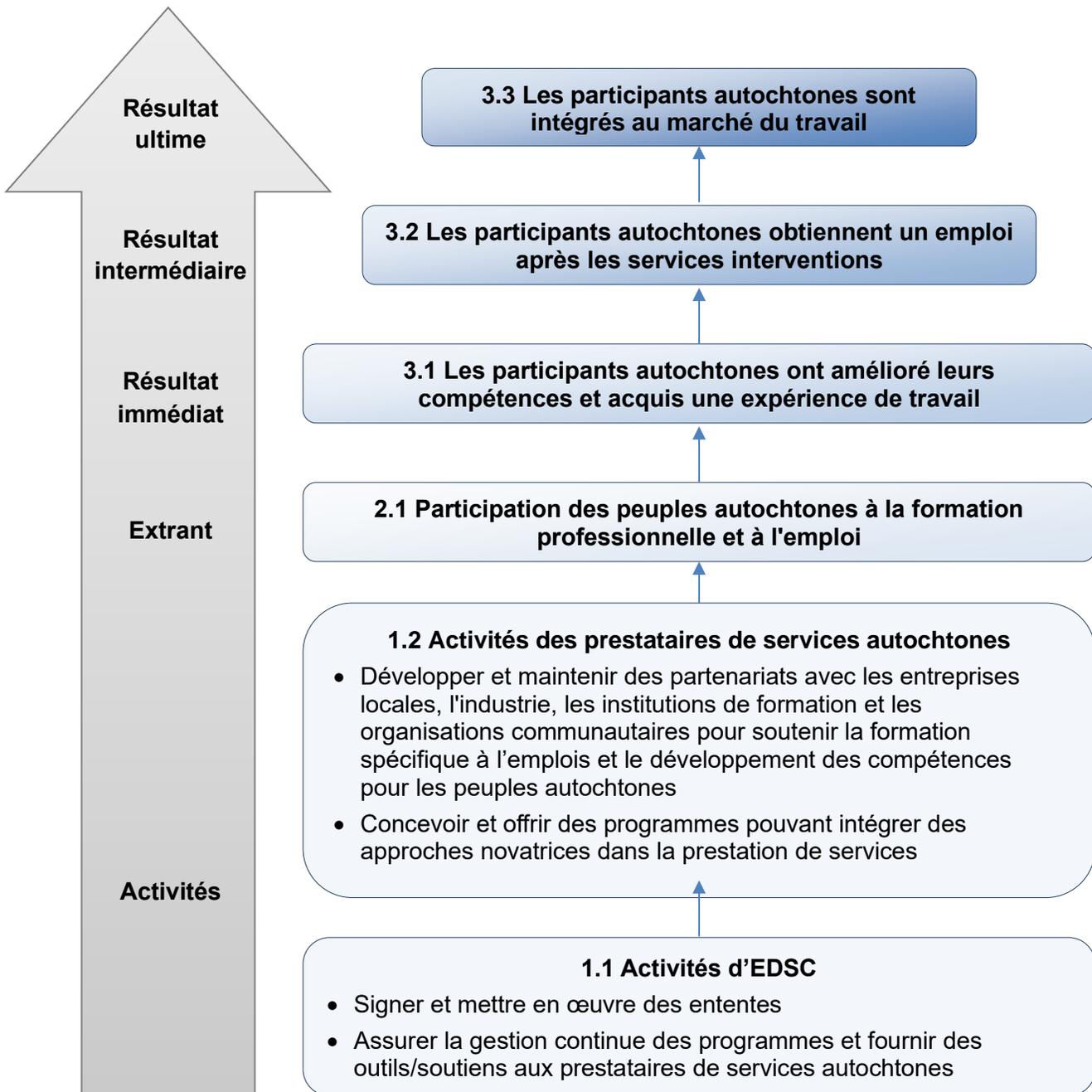
⁵³ EDSC a défini 9 compétences essentielles : lecture de textes, utilisation de documents, numératie, expression écrite, communication orale, travail d'équipe, apprentissage continu, capacité de raisonnement et informatique.

- | | |
|---|--|
| 9. Formation professionnelle – Certificat, diplôme, grade | Aide les participants à atteindre leurs objectifs de carrière dans le cadre de programmes d'études menant à un certificat, diplôme ou grade d'une université, d'un collège, d'un établissement ou d'une école public ou privé reconnu par la province. |
| 10. Formation professionnelle – Apprentissage | Aide les participants à atteindre leurs objectifs de carrière au moyen d'une formation de préapprentissage ou d'une formation technique en apprentissage dans un métier désigné ⁵⁴ . |
| 11. Formation professionnelle reconnue par l'industrie | Aide les participants à atteindre leurs objectifs de carrière au moyen d'une formation officielle axée sur les compétences qui peut donner droit à un certificat d'achèvement, une carte de compétence ou un permis d'exercice, comme un cours de conduite, une formation en premiers soins et en réanimation cardiorespiratoire et une formation sur la sécurité. |
| 12. Travail autonome | Offre une aide financière directe, une formation en gestion des affaires ou un soutien professionnel aux participants pour leur permettre de lancer une entreprise ou de poursuivre une carrière autonome. |
| 13. Stratégies de préparation à la recherche d'emploi | Fournit le soutien d'un conseiller en emploi ou d'un club de recherche d'emploi aux participants qui mènent des activités liées à la recherche d'emploi, comme la rédaction d'un curriculum vitae et d'une lettre de présentation, la recherche sur le marché du travail et la mise en pratique de techniques d'entrevue. |
| 14. Mesures de soutien en début d'emploi | Permet aux participants de chercher, d'obtenir et de commencer un emploi en fournissant des éléments de base comme l'achat de matériel et de vêtements de travail ou de billets d'autobus. |
| 15. Renvoi à l'employeur | Aiguille les participants vers un employeur pour obtenir des renseignements sur l'entreprise, l'emploi qui les intéresse ou une possibilité d'emploi au sein de celle-ci. |
| 16. Mesures de soutien du maintien en poste | Fournit une aide temporaire pour permettre aux participants employés de conserver leur emploi. |
| 17. Renvoi aux organismes | Aiguille les participants vers des organismes qui peuvent les aider à surmonter les obstacles à l'emploi; les aiguillages sont fournis dans le cadre des plans d'action. |
| 18. Préparation à l'emploi | Aide les participants à améliorer leur employabilité au moyen d'activités de perfectionnement comme la formation linguistique ou axée sur les compétences essentielles ou la sensibilisation culturelle. |

⁵⁴ Cette intervention ne couvre pas la formation pratique d'un apprenti lié par contrat qui se déroule en cours d'emploi ou la formation de préparation à l'emploi qui n'est pas reconnue comme un crédit pour un métier désigné.

Annexe B : Modèle logique, résultats clés et indicateurs de rendement du FCP

Figure B 1 : Modèle logique du FCP



Indicateurs de rendement clés du FCP

Un indicateur de rendement clé a été élaboré pour chacun des extraits et des résultats :

- **indicateur de sortie** : Nombre total de participants servis
- **indicateur de résultat immédiat** : Nombre et pourcentage de clients qui mènent à terme les plans d'action
- **indicateur de résultat intermédiaire** : Nombre et pourcentage global de clients qui obtiennent un emploi après les interventions de service
- **indicateur de résultat ultime** : Incidence d'emploi globale 3 à 5 ans après la participation au programme

Annexe C : Caractéristiques des études de cas liées aux projets

Description des études de cas liées aux projets

Cinq études de cas ont été menées dans le cadre de l'évaluation du FCP.

1. Étude de cas n° 1

Volet : Formation menant à l'emploi

Lieu : Provinces de l'Ouest (centres urbains et quasi urbains)

Populations visées : Premières Nations, Inuits et Métis

Types de partenaires : Établissements d'enseignement autochtones, organismes à but non lucratif, conseils sectoriels et associations syndicales, gouvernement provincial, secteur privé

Secteurs de formation : métiers, apprentissage, construction

Types d'interventions : services d'aide à l'emploi, formation sur les compétences essentielles et formation professionnelle, expérience de travail (y compris la formation des apprentis).

2. Étude de cas n° 2

Volet : Formation menant à l'emploi

Lieu : Provinces de l'Ouest (centres urbains et quasi urbains)

Population visée : Premières Nations

Types de partenaires : organismes à but non lucratif, conseils sectoriels et associations syndicales, secteur privé (exploitation minière)

Secteurs de formation : métiers, apprentissage, construction, électricité, foresterie, exploitation minière, soudage

Types d'interventions : formation sur les compétences essentielles et formation professionnelle (y compris la formation des apprentis).

3. Étude de cas n° 3

Volet : Formation menant à l'emploi

Lieu : Provinces centrales (collectivités nordiques, éloignées et inuites autonomes)

Population visée : Inuits

Types de partenaires : organismes à but non lucratif, gouvernements autochtones, gouvernement provincial, secteur privé (exploitation minière)

Secteurs de formation : métiers, apprentissage, menuiserie, construction, exploitation minière

Types d'interventions : formation en employabilité, services d'aide à l'emploi, formation sur les compétences essentielles et formation professionnelle, expérience de travail (y compris la formation des apprentis).

4. Étude de cas n° 4

Volet : Formation menant à l'emploi

Lieu : Provinces de l'Atlantique (collectivités nordiques, éloignées, y compris dans les réserves et hors réserve et communautés inuites autonomes)

Populations visées : Premières Nations, Inuits et Métis

Types de partenaires : établissements postsecondaires, gouvernement provincial, secteur privé (exploitation minière)

Secteurs de formation : métiers, apprentissage, exploitation minière

Types d'interventions : formation sur les compétences essentielles et formation professionnelle, services d'aide à l'emploi, expérience de travail, subventions salariales (y compris la formation des apprentis).

5. Étude de cas n° 5

Volet : Innovation

Lieu : Provinces de l'Atlantique (centres urbains et quasi urbains)

Population visée : Premières Nations

Types de partenaires : établissements postsecondaires, gouvernements autochtones, organismes à but non lucratif, gouvernement provincial, administrations municipales, secteur privé

Secteurs de formation : arts et culture, énergie verte, technologies de l'information et des communications

Types d'interventions : formation en employabilité, services d'aide à l'emploi, formation sur les compétences essentielles et formation professionnelle, expérience de travail (y compris la formation des apprentis)

Représentativité des études de cas

Les 5 études de cas ne sont pas représentatives des 52 projets du FCP financés dans le cadre de l'appel de propositions de 2016.

Volet des projets : 80 % des projets ayant fait l'objet d'une étude de cas s'inscrivaient dans le volet Formation menant à l'emploi, comparativement à 40 % de l'ensemble des projets.

Résultats sur le marché du travail suivant la participation au programme : 71 % des participants aux projets ayant fait l'objet d'une étude de cas ont été embauchés après la participation au programme, comparativement à 46 % de l'ensemble des projets.

Conception et exécution des projets : comparativement aux 52 projets du FCP, les 5 projets ayant fait l'objet d'une étude de cas :

- ont visé les participants qui étaient plus aptes au travail;
- ont offert plus de formation sur les métiers spécialisés et moins de formation de préparation à l'emploi;
 - 100% des projets ayant fait l'objet d'une étude de cas comprenaient la formation des apprentis, comparativement à 15 % de l'ensemble des projets;
 - 40% des projets ayant fait l'objet d'une étude de cas comprenaient la formation en employabilité, comparativement à 62 % de l'ensemble des projets;
- ont obtenu une plus grande partie de leurs ressources auprès de partenaires (73 % des 5 projets ayant fait l'objet d'une étude de cas, comparativement à 46 % de l'ensemble des projets);
- ont collaboré davantage avec des partenaires du secteur privé (100 % des projets ayant fait l'objet d'une étude de cas, comparés à 62 % de l'ensemble des projets);

- avaient un coût par participant moins élevé (11 875 \$ pour les 5 projets ayant fait l'objet d'une étude de cas, comparativement à 17 574 \$ pour l'ensemble des projets);
- visaient davantage les participants inuits et métis et moins les participants des Premières Nations :
 - 5 études de cas : 60 % les Premières Nations, 40 % les Inuits, 40 % les Métis;
 - 52 projets du FCP : 81 % les Premières Nations, 21 % les Inuits, 15 % les Métis;
- visaient moins les participants vivant dans les réserves :
 - 40% des projets ayant fait l'objet d'une étude de cas visaient surtout les résidents des réserves ou des communautés autochtones autonomes, comparativement à 63 % de l'ensemble des projets.